



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia

Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**

Kingdom of Cambodia

Nation Religion King

Royaume du Cambodge

Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង

Trial Chamber

Chambre de première instance

TRANSCRIPTION - PROCÈS DUCH
PUBLIC

Dossier n° 001/18-07-2007-CETC/CPI

30 juin 2009, 9 h 2

Journée d'audience n° 36

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
Silvia CARTWRIGHT
YA Sokhan
Jean-Marc LAVERGNE
THOU Mony
YOU Ottara (suppléant)
Claudia FENZ (suppléante)

Pour les parties civiles :

HONG Kimsuon
TY Srinna
Silke STUDZINSKY
KONG Pisey
KIM Mengkhy
Alain WERNER
Martine JACQUIN

Pour la Chambre préliminaire :

DUCH Phary
SE Kolvuthy
LIM Suy-Hong
Matteo CRIPPA
Natacha WEXELS-RISER

Pour la Section de l'administration judiciaire :

KAUV Keoratanak

Pour le Bureau des co-procureurs :

TAN Senarong
William SMITH
PICH Sambath
Zachery LAMPELL
PAK Chanlino

Pour l'accusé, KAING GUEK EAV :

KAR Savuth
Marie-Paule CANIZARES
Heleyn UÑAC

TABLE DES MATIÈRES

LE TÉMOIN : M. CHUM MEY

Interrogatoire par Monsieur le Président	page	2
Interrogatoire par Madame la Juge Cartwright	page	38
Interrogatoire par Monsieur le Juge Lavergne	page	45
Interrogatoire par Monsieur Tan Senarong.....	page	57
Interrogatoire par Monsieur Smith	page	62
Interrogatoire par Maître Hong Kimsuon	page	71
Interrogatoire par Maître Studzinsky.....	page	76
Interrogatoire par Maître Jacquin.....	page	83
Interrogatoire par Maître Ty Srinna.....	page	87
Interrogatoire par Maître Kar Savuth	page	92
Interrogatoire par Madame la Juge Cartwright	page	96

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
L'ACCUSÉ	Khmer
Mme LA JUGE CARTWRIGHT	Anglais
M. CHUM MEY	Khmer
Me HONG KIMSUON	Khmer
Me JACQUIN	Français
Me KAR SAVUTH	Khmer
M. LE JUGE LAVERGNE	Français
M. LE JUGE NIL NONN (Président)	Khmer
Mme SE KOLVUTHY	Khmer
M. SMITH	Anglais
Me STUDZINSKY	Anglais
M. TAN SENARONG	Khmer
Me TY SRINNA	Khmer
Me WERNER	Français

1

1 (Début de l'audience : 9 h 2)

2 M. LE PRÉSIDENT :

3 L'audience est reprise.

4 J'invite le greffier à vérifier quelles sont les parties
5 présentes.

6 Mme SE KOLVUTHY :

7 Monsieur le Président, toutes les parties sont présentes.

8 La partie civile qui doit comparaître aujourd'hui est également
9 présente.

10 M. LE PRÉSIDENT :

11 Monsieur l'Huissier, veuillez faire entrer la partie civile,
12 Monsieur Chum Mey.

13 (Le témoin est amené à la barre)

14 Comment vous appelez-vous?

15 M. CHUM MEY :

16 R. Je m'appelle Chum Mey.

17 M. LE PRÉSIDENT :

18 Avez-vous un autre nom que celui de Chum Mey?

19 Votre nom à l'état-civil est "Manh" et non pas "Mey". Votre nom à
20 l'état-civil est Chum Manh, et vous portez, sinon, le pseudonyme
21 de Chum Mey; est-ce exact?

22 (Le témoin se lève)

23 M. CHUM MEY :

24 Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Juges nationaux et
25 internationaux, Mesdames et Messieurs les Co-Procureurs, les

2

1 avocats des parties civiles, je vous présente mes respects.

2 Je rends hommage aussi aux moines ainsi qu'au public cambodgien

3 et étranger.

4 M. LE PRÉSIDENT :

5 Quel âge avez-vous cette année, Monsieur?

6 M. CHUM MEY :

7 J'ai 79 ans.

8 [09.06.01]

9 M. LE PRÉSIDENT :

10 Quelle est votre adresse actuelle?

11 M. CHUM MEY :

12 J'habite au district de Stoung.

13 M. LE PRÉSIDENT :

14 Quelle est votre occupation actuellement?

15 M. CHUM MEY :

16 Je ne travaille plus.

17 M. LE PRÉSIDENT :

18 Vous êtes constitué partie civile dans la présente affaire.

19 Je voudrais savoir si vous demandez réparation pour vous-même ou

20 si vous laissez à vos avocats le soin de demander réparation en

21 votre nom?

22 M. CHUM MEY :

23 Je me suis constitué partie civile et, pour ce qui est des

24 réparations, je donne pouvoir à mes avocats d'agir en mon nom.

25 INTERROGATOIRE

3

1 PAR M. LE PRÉSIDENT :

2 Q. Vous êtes partie civile, quel est votre lien avec les faits
3 reprochés à l'accusé?

4 M. CHUM MEY :

5 R. Je suis lié aux faits car l'accusé m'a accusé d'être un agent
6 de la CIA.

7 [09.08.13]

8 Q. Ces faits et vos griefs ont donc trait au bureau de sécurité
9 S-21 ou au camp de rééducation de Prey Sar?

10 R. Les faits dont je suis victime ont à voir avec S-21 ou Tuol
11 Sleng.

12 Q. Avez-vous été victime directe de ce qui s'est passé à S-21 ou
13 est-ce que ce sont des parents qui ont été victimes ou les deux?

14 R. Ma famille et moi-même avons décidé de nous porter parties
15 civiles dans la présente affaire.

16 Q. La question que je vous posais était de savoir si vous avez
17 été vous-même victime directe des faits reprochés à l'accusé.

18 Monsieur, avant le 17 avril 1975, où viviez-vous et quelle était
19 votre profession?

20 R. Avant le 17 avril 1975, j'étais mécanicien, je réparais des
21 tracteurs, des voitures, par exemple.

22 [09.09.57]

23 Q. Où était-ce?

24 R. À Phnom Penh.

25 Q. Le 17 avril 1975, lorsque les soldats khmers rouges sont

4

1 entrés à Phnom Penh, où étiez-vous et que faisiez-vous?

2 R. En 1974, j'étais à Phnom Penh.

3 Q. Vous avez déjà répondu à la question concernant où vous étiez

4 avant 75. Nous aimerions savoir quel est le lien entre S-21 et

5 vous-même. Nous voudrions aussi savoir pour commencer où vous

6 étiez le 17 avril 75. Où étiez-vous et que faisiez-vous ce

7 jour-là?

8 R. Le 17 avril 1975, je me trouvais avec le Prince Chann Rainsey

9 dans la province de Kampong Speu. En fait, en 74, le Prince Chann

10 Rainsey m'avait fait transférer à... m'avait fait muter à Phnom

11 Penh et j'avais été emmené en hélicoptère à Phnom Penh. Le prince

12 m'a dit que je devais rentrer chez lui et qu'il me rappellerait

13 s'il avait besoin de moi.

14 Q. Nous voudrions savoir ce qui s'est passé le 17 avril 1975, le

15 jour où les Khmers rouges sont entrés à Phnom Penh. Qu'avez-vous

16 fait ce jour-là et où étiez-vous?

17 R. Laissez-moi poursuivre et j'y arriverai. Quand je suis arrivé

18 à Phnom Penh, les Khmers rouges bombardaient la ville depuis

19 l'extérieur, notamment depuis Ta Kmao et à Toek La-âk... par

20 exemple, beaucoup de bâtiments étaient brûlés. Ces obus tombaient

21 de partout et quand les Khmers rouges sont arrivés à Phnom Penh,

22 c'était 8 heures du matin.

23 [09.13.30]

24 Moi, je me trouvais à proximité du marché qui s'appelle Phsa

25 Depo. Quand les Khmers rouges sont arrivés, des femmes soldats

5

1 sont entrées dans la ville, armées de lance-roquettes B-40.

2 Q. Donc, vous étiez à Phnom Penh ce jour-là, n'est-ce pas? Est-ce
3 que vous avez été évacué par les forces khmères rouges ce jour-là
4 ou un autre jour? Et dans quelle direction avez-vous été évacué?

5 R. Quand les Khmers rouges sont arrivés, tout le monde, y compris
6 moi-même, a été à la rencontre des soldats khmers rouges avec des
7 drapeaux blancs pour les féliciter, mais l'après-midi vers 5
8 heures, les Khmers rouges sont allés de maison en maison pour
9 nous dire que nous devons quitter la ville, aller au moins à
10 cinq kilomètres de la ville parce que les Américains
11 s'apprêtaient à bombarder la ville.

12 Q. Donc, les Khmers rouges vous ont évacués. Quelle direction
13 avez-vous prise?

14 R. À ce moment-là, certains ont refusé de partir et les Khmers
15 rouges les ont tués. J'ai vu comme ça plusieurs personnes gisant
16 par terre. J'ai réuni ma famille et nous sommes partis vers
17 l'hôpital de Pet Louk Sâng. La route était pleine de réfugiés. On
18 pouvait à peine marcher.

19 [09.15.38]

20 Nous sommes arrivés à Toek Thla, il faisait déjà presque nuit.
21 Donc, nous sommes arrêtés pour une nuit. Plus tard, nous avons
22 repris notre voyage vers Preik Phnoeu À Preik Phnoeu, il faisait
23 déjà complètement nuit et comme nous ne pouvions pas trouver
24 d'eau pour faire cuire du riz, j'ai emmené mes enfants et ma
25 femme près de la rive du fleuve pour y trouver un peu d'eau.

6

1 Il faisait déjà nuit et j'ai marché sur des cadavres que je
2 n'avais pas vus le long de la rive. Là, nous nous sommes reposés
3 et puis, après, on nous a fait poursuivre ce voyage le lendemain.
4 Du côté gauche, il y avait un étang à poissons, mais comme les
5 poissons n'avaient rien à... mais les poissons n'avaient rien à
6 manger, il y avait des cadavres déjà gonflés dans l'étang et les
7 poissons les mangeaient. Nous sommes finalement arrivés à Preik
8 Phnoeu et là, nous avons encore vu des piles de cadavres partout.

9 Q. Où est cet endroit?

10 R. C'est près de Preik Kdam. Nous avons continué. On nous a fait
11 traverser le fleuve vers l'est. Ce soir-là, il a plu et un de mes
12 enfants a attrapé la diarrhée et une fièvre... et la fièvre mais
13 je n'avais aucun médicament avec moi pour le soigner. Je suis
14 donc allé demander des médicaments à l'Angkar.
15 Je me suis mis à la recherche de l'Angkar, mais je n'ai trouvé
16 personne. Quand j'ai demandé à pouvoir voir l'Angkar, on m'a dit
17 de continuer mais je ne pouvais pas comprendre qui était l'Angkar
18 et mon enfant est ainsi mort. J'ai creusé un trou et j'y ai
19 enterré mon fils. Il avait deux ans.

20 [09.18.28]

21 Ensuite, nous avons poursuivi ce voyage et c'était difficile pour
22 nous parce que nous ne pouvions pas nous abriter du soleil ou
23 nous reposer et en dessous de chaque arbre, il y a avait déjà
24 énormément de gens. C'était extrêmement pénible. Nous avons
25 poursuivi. Nous sommes finalement arrivés à Cheung Chnok et là,

7

1 nous nous sommes arrêtés. On nous a fait arrêter. Je ne savais
2 pas quoi faire, mais on nous a donné l'ordre d'aller derrière la
3 pagode de Cheung Chnok et d'y rester temporairement. Ce soir-là,
4 il a encore une fois plu. Nous nous sommes abrités dans les
5 maisons des villageois.
6 Le matin suivant, je suis allé dans la rizière pour y trouver à
7 manger. Je cherchais des crabes et puis j'ai vu un bus et
8 quelqu'un a annoncé par haut-parleur qu'on cherchait des
9 mécaniciens, que l'Angkar cherchait des mécaniciens pour
10 travailler à Phnom Penh. Je leur ai dit que j'étais mécanicien et
11 on m'a donné alors un laissez-passer.
12 [09.20.06]
13 Avec ce laissez-passer, je me suis mis en route, mais on m'a dit
14 de ne pas me mettre en route dans la journée, de partir en fin
15 d'après-midi. C'est ce que nous avons fait. Nous sommes arrivés à
16 Preik Kdam et là, j'ai remis cette lettre aux autorités locales
17 et on m'a dit d'attendre que d'autres mécaniciens arrivent aussi.
18 Au total, nous étions sept, dont Da Chin, Ta Seun, Ta Peng, au
19 total sept personnes, sept mécaniciens qu'on a amenés à Phnom
20 Penh. J'ai dit: "Et ma famille?" On m'a répondu: "Ne vous
21 inquiétiez pas, votre famille peut rester ici et l'Angkar s'en
22 occupera." Nous sommes donc montés dans un bateau. Nous sommes
23 repartis en barque et nous sommes arrivés à Russei Keo. Là, j'ai
24 montré la lettre, le laissez-passer à Camarade Sroe qui
25 s'occupait de la section réparation.

8

1 Le matin, tous les sept d'entre nous avons reçu instruction de
2 réparer des barques et, pour autant que je me souviens, nous en
3 avons réparé une dizaine. Après avoir fini, les soldats ont
4 utilisé ces embarcations et sont partis sur ces embarcations vers
5 Kratié.
6 Plus tard, on m'a demandé si je savais réparer un tracteur ou une
7 voiture. Je leur ai dit que oui. Camarade Sroe m'a demandé si je
8 pouvais aussi les conduire. J'ai dit que oui, après quoi, on m'a
9 demandé de conduire un bulldozer, de le faire monter sur le ferry
10 et puis encore un autre, et ces deux bulldozers ont été envoyés
11 en province. On m'a donc chargé ainsi de faire passer les
12 tracteurs sur l'autre rive du fleuve. Le jour suivant, je suis
13 rentré.
14 [09.22.39]
15 Donc, je suis rentré sur mon lieu de travail et là, on m'a
16 demandé si je connaissais toutes les pièces détachées des
17 tracteurs. J'ai dit que oui. On m'a transféré à Orussei. Là, nous
18 étions six. Au premier endroit, nous étions six et quand j'ai été
19 transféré à Orussei, on m'a dit d'aller chercher des instruments,
20 des outils dans les maisons pour les stocker à l'entrepôt et,
21 ensuite, on m'a demandé si je pouvais réparer les haut-parleurs.
22 J'ai dit que oui. On m'a donc demandé de réparer les
23 haut-parleurs dans le marché d'Orussei. C'est ce que j'ai fait
24 pendant trois ou quatre mois, après quoi on nous a dit qu'il ne
25 fallait plus collecter les outils mais qu'il fallait collecter

9

1 maintenant des machines à coudre pour coudre des vêtements noirs.
2 C'est ce que nous avons fait. Nous avons ainsi rassemblé 17000
3 machines à coudre, puis des femmes sont venues à l'usine pour
4 coudre les vêtements noirs. Il y avait environ 1000 femmes et 200
5 hommes à l'usine. Nous avons travaillé de 75 à 77.
6 En 78... - je résume ici ce qui s'est passé - en 78, nous avons
7 reçu l'ordre de réparer des véhicules au Vietnam. En tout cas,
8 c'est ce qu'on m'a dit. Mais avant cela, le camarade Kun, mon
9 patron, mon chef, avait déjà été arrêté, il avait été remplacé
10 par Chum. Quelques mois plus tard, Choum a été arrêté à son tour,
11 remplacé par Yung.
12 D'après Duch, le camarade Yung ou peut-être un autre Yung était
13 responsable de cet endroit. Yung a disparu à son tour et il a été
14 remplacé par une femme de Takéo qui s'appelait Wan à l'usine qui
15 s'appelait Ko Nagn. Il y avait aussi Lin qui est venue travailler
16 là.
17 [09.25.35]
18 C'est à ce moment-là que j'ai reçu pour instruction d'aller
19 réparer des véhicules parce que l'Angkar avait l'intention
20 d'attaquer le Vietnam. Nous étions trois dans ce cas-là. Nous
21 n'avons pas objecté et, le matin, nous avons rassemblé nos outils
22 pour nous apprêter à partir de Ko Nagn dans une Lambretta, mais
23 on nous a dit qu'il n'était pas nécessaire d'amener les outils,
24 que nous pouvions partir sans. Nous "avons" donc monté sur la
25 Lambretta. Je voyais, le long du chemin, une clôture de zinc. Je

10

1 ne pouvais pas voir ce qu'il y avait à l'intérieur, mais c'est
2 ainsi qu'on nous a fait entrer à Tuol Sleng - je ne savais pas
3 que c'était Tuol Sleng à l'époque. Puis nous avons été gardés
4 dans une maison en face de Tuol Sleng. Quand nous sommes
5 descendus de la Lambretta, nous avons été arrêtés. On nous a
6 menotté les mains, on nous a mis un bandeau. On utilisait notre
7 krama pour nous bander les yeux. Nous sommes ainsi entrés dans
8 l'enceinte et j'ai dit: "S'il vous plaît, occupez-vous de ma
9 famille." Celui à qui je disais ça m'a donné des coups et je suis
10 tombé par terre et il m'a dit: "Connard, l'Angkar doit te
11 détruire. Tu n'as pas à penser à ta famille."
12 On m'a ensuite emmené dans une pièce. On m'a délié les mains et
13 on a pris ma photo. La méthode employée était très brutale. Ce
14 n'était pas... Il n'y avait pas de méthode chaude ou méthode
15 froide comme l'indique Duch. C'était toujours la méthode chaude
16 et on nous appelait toujours "méprisable ceci, méprisable cela".
17 On m'a aussi fait mettre par écrit ma biographie. Je venais de la
18 province de Prey Veng. On a pris ma photo. On m'a fait retirer ma
19 chemise et mon pantalon. Je n'avais plus qu'un short. On a aussi
20 pris mes souliers. On m'a lié les mains dans le dos. On m'a remis
21 un bandeau sur les yeux et on m'a fait marcher vers le lieu de
22 détention. On m'a mis dans une cellule, on a retiré les menottes,
23 on a retiré le bandeau, on m'a entravé les jambes. Puis, ils ont
24 utilisé un morceau de tissu pour masquer la cellule, mais je
25 pouvais voir les gardiens qui marchaient le long du couloir.

11

1 Vers une heure, quelqu'un est venu me lier les mains dans le dos,
2 m'a remis un bandeau sur les yeux et a libéré ma jambe, puis il
3 m'a tiré par l'oreille pour que je me lève. Et on m'a fait
4 marcher vers l'escalier, et là, toujours en me tirant par
5 l'oreille, on m'a fait descendre et on m'a dit: "Va par là".
6 Je suis donc descendu vers le bâtiment sud, j'ai continué, on me
7 tirait toujours par l'oreille, et je suis arrivé dans une pièce
8 où on m'a dit de m'asseoir. Là, on a de nouveau entravé mes
9 jambes, on m'a retiré les liens qui m'entravaient les mains, on
10 m'a retiré le bandeau et là, j'ai vu du sang frais tout près. Je
11 ne sais pas "de qui c'était" le sang.
12 Et ensuite, l'interrogatoire a commencé, on m'a dit de dire la
13 vérité, combien nous étions à avoir rejoint la CIA ou le KGB, et
14 moi, j'ai joint les mains et je "les" ai implorés de m'épargner.
15 Et ils m'ont dit de ne pas le faire parce qu'ils n'étaient pas
16 des moines.
17 [09.30.41]
18 Je leur ai dit: "Mais je ne sais rien, je ne sais pas ce que
19 c'est le CIA ou le KGB" - et c'est vrai, je ne savais pas. J'en
20 avais entendu parler, mais je ne savais pas qui étaient ces gens,
21 CIA ou KGB.
22 Et ensuite, je les appelais Lok, ce qui veut dire "monsieur". Du
23 coup, on m'a frappé, on m'a donné 50 coups et je ne savais pas
24 comment demander pardon. Je les appelais "Bong", mais cela
25 n'empêche que j'ai continué à recevoir des coups, des centaines

12

1 de coups et l'interrogatoire a continué.

2 Un jour, alors qu'on était en train de m'interroger, je recevais
3 des coups, j'ai levé la main pour me protéger et j'ai reçu un
4 coup qui m'a cassé le doigt. Et un autre jour, ils m'ont arraché
5 les ongles et je tremblais de douleur.

6 Un peu plus tard, 10 jours plus tard, ils ont pratiqué sur moi
7 les électrocutions. Ils ont utilisé des câbles électriques
8 attachés... connectés au mur où le courant arrivait. Et non pas un
9 petit peu... quelque chose comme des connections de fils
10 téléphoniques. Et ils m'ont attaché et j'ai ressenti comme... il y
11 avait comme un son dans ma tête. Et la personne qui m'a asséné
12 ces traitements m'appelait méprisable ceci, méprisable cela.
13 Et Hor a une cicatrice sur... porte une cicatrice à la joue, et
14 j'ai découvert que trois d'entre eux sont déjà morts, trois de
15 ces personnes qui pratiquaient la torture.

16 Donc, ce que je voulais dire, c'est que... Ici, Duch n'a pas agi
17 directement, sinon il ne serait pas encore vivant aujourd'hui.

18 [09.33.19]

19 M. LE PRÉSIDENT :

20 Assurez-vous d'éviter d'attaquer directement qui que ce soit, car
21 il s'agit ici beaucoup plus d'une procédure juridique. La Chambre
22 apprécie le temps que vous nous consacrez pour venir comparaître,
23 témoigner devant nous. Veuillez éviter de vous en prendre
24 personnellement aux personnes, que ce soit les dirigeants ou les
25 principaux responsables sous le régime khmer rouge. Nous

13

1 souhaitons que vous puissiez nous dire la vérité. Bien
2 évidemment, la Chambre, dans le cadre de sa décision qu'elle
3 rendra, utilisera votre témoignage.
4 Je vous invite à poursuivre votre récit et vous pourrez
5 poursuivre votre récit jusqu'au moment où le pays a été libéré
6 par le biais de l'intervention des troupes vietnamiennes.
7 Veuillez poursuivre votre récit, en particulier, s'agissant des
8 conditions de votre détention à S-21, également, pour ce qui est
9 de la période entre le moment où vous avez quitté S-21 et vous
10 êtes revenu à Phnom Penh.

11 M. CHUM MEY :

12 R. Je pense que si je ne dis pas la vérité, je crains que Madame
13 et Messieurs les Juges, vous "n'avez pas d'idée" de ce qui s'est
14 passé, parce que pendant ma détention, aucune méthode froide n'a
15 été utilisée.

16 [09.35.31]

17 On m'insultait, on m'appelait "méprisable", "salaud". Et camarade
18 Hor a remonté ses manches et m'a battu avec des bâtons, m'a
19 asséné des coups et il m'a dit qu'il ne fallait pas que je fasse
20 quoi que ce soit, sinon je recevrais encore plus de coups.
21 Et ceci est le récit tel que je l'ai vécu, tel que cela s'est
22 passé. Si je ne disais pas la vérité, je ne serais pas ici devant
23 vous.

24 M. LE PRÉSIDENT :

25 Je vous remercie, Monsieur Chum Mey, de votre témoignage. Mais

14

1 lorsque vous dites quelque chose qui concerne... Par exemple, vous
2 avez fait référence à Duch et vous avez dit que si Duch vous
3 avait battu pendant les interrogatoires il ne serait pas vivant
4 aujourd'hui. Ceci, bien évidemment, la Chambre va utiliser votre
5 témoignage pour former sa décision. Mais nous vous invitons à
6 éviter de vous en prendre verbalement à l'accusé ou à tout
7 individu que ce soit. Nous souhaiterions vous inviter à éviter
8 d'utiliser de tels termes, car nous considérons qu'ils ne sont
9 pas à propos.

10 Poursuivez.

11 [09.37.1]

12 M. CHUM MEY :

13 R. Un peu plus tard, on m'a passé à tabac pendant une période de
14 12 jours et de 12 nuits. On me battait pendant la journée et la
15 nuit, le matin on me battait. Tout en haut du bâtiment sud, on me
16 faisait marcher jusqu'à l'endroit où il y avait un groupe
17 électrogène. Et ensuite, on me tenait pas les mains, on me
18 réprimandait en me disant que je ne voyais rien, que j'étais
19 aveugle. Et les lobes de mes oreilles me faisaient tellement mal
20 parce qu'il me tirait dessus presque tous les jours. Pour ce qui
21 est des rations alimentaires, ils ne me donnaient qu'un gruau
22 très dilué. Et ensuite, plus tard, on me ramenait en salle
23 d'interrogatoire, on me battait, on me disait que... on me
24 demandait d'avouer que je faisais partie de la CIA et du KGB,
25 alors que je ne savais rien de ces organisations-là. Et ils me

15

1 posaient des questions sur mon appartenance à ces organisations.
2 À minuit, un des gardes est venu me chercher et... est venu me
3 voir et m'a dit de... je devais demander permission si je
4 souhaitais changer de côté lorsque je dormais, sous peine... ou
5 sinon les gardes auraient pensé que j'essayais de briser les
6 chaînes.
7 Et le garde a demandé ensuite si une personne était capable de
8 réparer des machines à coudre et on a dit: "Oui, à ce moment-là,
9 demain, on vous emmènera pour réparer des machines à coudre, mais
10 n'essayez surtout pas de vous échapper, sinon on vous abattra".
11 Et on m'a donné un ensemble d'habits et, ensuite, je suis allé
12 travailler dans un atelier. Il y avait une pile de vêtements et
13 on m'a demandé de m'occuper de surveiller le feu où le gruau
14 était préparé. Et ensuite, une fois que le gruau a été proposé
15 aux autres, moi, j'étais autorisé à manger ce qui restait. On m'a
16 demandé d'utiliser le reste du gruau pour compléter ma ration et
17 on dit que... "Ne fait surtout pas savoir ça aux autres, sinon
18 vous allez être passés... tu vas être passé à tabac."
19 [09.40.40]
20 Et ensuite, Monsieur Pech travaillait... Monsieur Pech
21 travaillait avec moi sous l'ancien régime en tant que mécanicien.
22 On ne se parlait pas l'un à l'autre. On n'osait pas se parler. On
23 travaillait à réparer les machines à coudre, environ 30 d'entre
24 elles.
25 Et ensuite, on m'a demandé si je savais réparer les machines à

16

1 écrire et j'ai dit que oui, effectivement, je pouvais et on m'a
2 demandé de réparer donc des machines à écrire. Ensuite, on m'a
3 demandé si je pouvais réparer les machines pour la plomberie et
4 j'ai dit que oui, je le pouvais.
5 Plus tard, on m'a demandé de prodiguer de l'enseignement à des
6 femmes pour leur apprendre comment faire et, après, plus tard,
7 j'ai entendu le son des... ou un bruit d'avion. Et trois jours
8 plus tard, les gardes ont préparé des armes, des munitions, des
9 gilets et, ensuite, j'ai entendu des bruits de bombes qui étaient
10 lâchées par des avions. C'est là que j'ai compris. Nous avons
11 entendu le son des blindés qui arrivaient de Chbar Ampov et nous
12 avons entendu les bombardements et un garde est arrivé à moto. Il
13 nous a dit que la situation n'était pas bonne et il nous a
14 demandé de rentrer chez nous. Et moi, j'étais tout à fait frustré
15 parce que je ne savais pas où aller et Pech est allé dans
16 l'atelier où Vann Nath était attaché à peindre.
17 [09.42.50]
18 Et c'est la dernière personne qui s'est rendue dans cette pièce
19 et on m'a réprimandé. On m'a dit: "Espèce de salaud, pourquoi tu
20 es en retard?" Et il y avait deux jeunes enfants et je leur ai
21 demandé... j'ai demandé à une femme à qui appartenait ces enfants
22 et on m'a répondu que c'était les fils... les petits-fils du
23 grand-père Cheng An. Et après cela, je suis parti.
24 Lorsque nous étions à l'intérieur de la pièce, il y avait quatre
25 personnes qui avaient des grenades à main... dans leurs mains qui

17

1 tenaient les grenades. J'ai essayé de me cacher pour me protéger
2 d'être blessé si les grenades venaient à exploser.
3 Ensuite, lorsque nous avons quitté le bâtiment, nous avons
4 remarqué que les blindés étaient déjà partis en direction de
5 l'est et on nous a forcés à marcher sous la menace des armes et
6 on nous a demandé de marcher, de ne pas nous enfuir. Nous sommes
7 arrivés à une villa et, bien plus tard, on nous a demandé d'aller
8 vers l'Ambassade chinoise et on nous a demandé d'aller vers...
9 nous entendions toujours pendant tout ce temps-là les
10 bombardements aériens.
11 Et ensuite, nous avons marché vers Chamkar Dong et je pense que
12 je me suis perdu probablement parce que nous étions près de Boeng
13 Choeung et nous sommes allés... nous sommes arrivés à Prey Sar.
14 C'était très calme là-bas.
15 À l'aube, nous avons poursuivi notre route et nous sommes arrivés
16 à Angk Snuol vers 7 heures de l'après-midi et j'ai retrouvé ma
17 femme et elle avait été envoyée à Prey Sar. J'ai vu d'autres
18 femmes. Il y avait là, à côté, une plantation de pastèques et
19 j'ai demandé si je pouvais porter mon enfant et nous sommes allés
20 de l'autre côté de la route.
21 [09.45.46]
22 Et alors que nous traversions la route, les Vietnamiens... un
23 camion CMC vietnamien nous... et des personnes qui étaient sur ce
24 camion nous ont tiré dessus et nous avons été séparés, et lorsque
25 nous étions en train d'avancer avec Dy Phon, avec le dentiste, en

18

1 direction d'Amleang et... personne ne nous gardait. Ils s'étaient
2 déjà enfuis. Il y avait trois personnes qui nous gardaient, Ta
3 Eng de Kampong Cham, et ma famille et, en fait, il y avait au
4 total trois personnes qui marchaient les uns... à distance les
5 uns des autres.
6 Ensuite, nous sommes arrivés à la pagode de Sras Thol et nous
7 avons demandé aux gens là-bas si nous pouvions recevoir du riz de
8 manière à ce que nous puissions cuisiner, préparer le riz et nous
9 avons vu des soldats khmers rouges à la pagode et ils nous ont
10 demandé d'où nous étions et nous avons répondu que nous faisons
11 partie de l'unité des machines à coudre. Et ils nous ont demandé:
12 "Mais d'où êtes-vous à l'origine?" Et nous avons répondu que nous
13 étions de l'est et ils nous ont dit de rester là pendant un petit
14 moment et d'attendre que nous puissions obtenir la lettre de
15 l'Angkar de manière à pouvoir poursuivre notre... à pouvoir
16 continuer.
17 Je pense qu'il était 22 heures ou minuit, et c'est à ce moment-là
18 que les soldats nous ont laissés. Et un milicien armé marchait
19 autour de nous et nous accompagnait. Il y avait trois autres
20 personnes portant des AK-47 qui sont venues et qui nous ont
21 demandé: "Où sont les trois personnes à exécuter?" Et le milicien
22 a répondu: "Ils sont en train de dormir. Ils sont là-bas."
23 [09.47.55]
24 Et ensuite, on nous a dit que maintenant, nous avons reçu la
25 lettre de l'Angkar et nous pouvons poursuivre notre route. Ils

19

1 ont demandé aux femmes de marcher en avant du convoi devant nous
2 et nous avons quitté la pagode.
3 À un kilomètre de la pagode, pendant notre déplacement, pendant
4 notre marche, ils ont ouvert le feu sur ma famille pendant la
5 nuit. C'était la pleine lune. Ma femme m'a dit de m'en aller, de
6 m'enfuir et ils ont ouvert le feu et Ta Eng a également reçu des
7 balles et, au moment où il est tombé, il m'a dit: "Enfuis-toi!"
8 Parce que les soldats nous tiraient dessus. Après un instant de
9 calme, je me suis caché derrière une termitière, et si j'avais
10 essayé de me mettre près de la termitière, je me serais fait
11 tuer. Donc, je me suis enfui un petit peu plus loin. Je suis
12 arrivé dans une zone de jungle et, la nuit, je me suis caché.
13 Puis, à l'aube, on s'est cachés dans la jungle et nous avons
14 poursuivi notre marche de nuit.
15 J'ai rencontré une femme et j'ai demandé où se trouvait Thmat
16 Pong et la femme m'a dit: "Nous arrivons presque à Amleang et
17 Thmat Pong est bien derrière. Nous avons dépassé Thmat Pong il y
18 a longtemps." Et ces personnes nous ont dit que nous serions
19 envoyés à Amleang si on nous trouvait.
20 Et donc, on m'a demandé de revenir, et moi je n'avais pas bu
21 d'eau. J'avais tellement soif à ce moment-là... et cela faisait
22 plusieurs jours qu'on n'avait pas bu d'eau. Et nous sommes
23 arrivés au village de Phum près de Thmat Pong et nous avons
24 demandé aux autres personnes si nous étions arrivés à Amleang, et
25 on nous a dit que nous nous en rapprochions. Et seulement au

20

1 moment où on est arrivés à Thmat Pong, je pouvais... je suis
2 arrivé à me repérer et à voir où je me trouvais par rapport à
3 Phnom Penh.
4 [09.51.10]
5 De nombreuses personnes ont été évacuées et conduites sous... et
6 accompagnées de soldats et, moi, je me suis caché la nuit. J'ai
7 essayé de couper de la canne à sucre de manière à en prendre le
8 jus de manière à pouvoir me déshydrater car j'avais eu très soif,
9 et ce, pendant longtemps.
10 Et ensuite, nous avons poursuivi notre marche pour arriver à
11 Kdann Roy - c'était le village de Kdann Roy. Nous avons rencontré
12 quelque 50 soldats et nous avons pu voir qu'un groupe de
13 villageois était toujours sous leur contrôle, et je suis allé à
14 leur rencontre et j'avais une machette et je savais que quoi
15 qu'il arrive, j'essaierais de me défendre avec cette arme.
16 Je suis arrivé dans un lieu dénommé Snao et j'ai raconté que
17 j'étais venu voir mon enfant, mais l'enfant n'était pas là - il
18 "s'agit" simplement d'un prétexte.
19 Plus tard, j'ai retrouvé ma famille. J'ai rencontré la femme qui
20 travaillait à l'unité de machines à coudre avec ma femme, puis
21 nous nous sommes mis ensemble pour ramasser du riz dans la
22 rizière, puis je me suis caché une nouvelle fois dans la
23 rizière... dans la grange et, à ce moment-là, nous vivions à Baek
24 Chan et on m'a demandé d'assister à une réunion. Les Vietnamiens
25 étaient près et on m'a demandé si je voulais devenir un soldat.

21

1 J'ai dit que non. Et ensuite, on m'a demandé que si je dis que...
2 on m'a dit que si j'étais recruté comme soldat, je serais déployé
3 à Trah Tol et on me demanderait d'aller là-bas.

4 [09.53.41]

5 Q. Lorsque les Khmers rouges vous ont employé pour travailler à
6 Phnom Penh, qu'est-il advenu de votre femme? Est-ce que vous avez
7 été réuni... Est-ce qu'elle a été réunie avec vous à Phnom Penh?

8 R. On a été autorisés à vivre à près de Chrang Chamreh pour
9 travailler à la production. Lorsqu'on m'a envoyé à Orussei, j'ai
10 demandé si je pouvais... s'il était possible que ma famille
11 travaille près de moi. Donc, sur cette demande, la famille a été
12 envoyée... ma famille a été envoyée près de Orussei.

13 Q. Savez-vous qui a pris la décision de vous arrêter? En
14 particulier, quelle était la personne qui a ordonné... qui a
15 donné un tel ordre?

16 R. Avant mon arrestation, il y avait Monsieur Kun qui était
17 responsable de l'unité de machines à coudre. Kun avait déjà été
18 arrêté et son subordonné, Grand-père Chum était président. Plus
19 tard, Chum a été arrêté et, ensuite, camarade Yung a été promu au
20 rang de chef, et ensuite on a dit que Ratanakiri, il s'occupait
21 des bébés éléphants pour Pol Pot.

22 À cette époque-là, il avait détruit le pont en le brûlant, qui
23 conduisait à Bor Keo et, bien évidemment, moi j'étais celui qui
24 "a" participé à la réparation de ce pont qui avait été brûlé,
25 mais je ne lui ai pas dit.

22

1 Plus tard, après l'arrestation de camarade Yung, il y avait... il
2 y a une autre femme qui venait du sud-ouest. Il s'agissait de la
3 camarade Wan qui était foncée de peau, puis il y a eu camarade
4 Lim qui est venue travailler avec camarade Wan. Wan et Lin
5 étaient... ont été les deux personnes qui ont pris la décision de
6 m'arrêter et de m'envoyer à Tuol Sleng.

7 [09.56.32]

8 Q. Lorsque vous avez été arrêté, quels ont été les chefs
9 d'accusation qui vous ont été reprochés... qui vous ont été
10 reprochés sous ce régime du Kampuchéa démocratique?

11 R. (Intervention inaudible : microphone éteint)

12 L'INTERPRÈTE ANGLAIS FRANÇAIS :

13 L'interprète n'a pas pu entendre Monsieur Chum Mey.

14 M. LE PRÉSIDENT :

15 Q. Lorsque vous avez été envoyé au centre de sécurité de S-21,
16 est-ce que vous avez été envoyé directement à ce centre ou est-ce
17 qu'on vous a envoyé dans un autre lieu où les personnes... où il
18 était prévu que vous soyez réceptionné avant... donc, avez-vous
19 été envoyé dans un lieu de transit avant d'être envoyé à Tuol
20 Sleng?

21 M. CHUM MEY :

22 R. Lorsque je suis arrivé, il n'y avait personne pour nous
23 réceptionner parce que les personnes nous ont sauté dessus et
24 m'ont menotté... et nous ont menottés directement, et moi, à ce
25 moment-là, je leur ai demandé de s'occuper de ma famille et ils

23

1 m'ont donné des coups et je suis tombé à terre.

2 Q. Vous avez dit que vous avez été arrêté avec d'autres
3 personnes. Au total, il s'agissait de trois personnes avec vous.
4 Plus tard, on vous a... on vous a déshabillé et on vous a menotté
5 puis détenu. Qu'en est-il des autres personnes? Est-ce qu'elles
6 ont subi le même traitement que vous?

7 R. Moi, je ne savais pas ce qui "s'était passé" aux autres. Je ne
8 peux parler que pour moi.

9 Q. On voulait savoir ce qui s'est passé puisque il y avait trois
10 personnes entre vous lorsque vous avez été... on a pris une photo
11 de vous lorsqu'on vous a posé des questions sur votre biographie,
12 lorsqu'on vous a menotté puis lorsque on vous a enlevé les
13 menottes, qu'est-ce qui vous est arrivé?

14 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS :
15 L'interprète n'a pas entendu la réponse du témoin.

16 M. LE PRÉSIDENT :
17 Monsieur Chum Mey, vous devez appuyer sur le bouton du micro pour
18 qu'on vous entende et notamment pour que les interprètes puissent
19 vous entendre et puissent traduire ce que vous dites à
20 l'intention des étrangers. N'oubliez donc pas de brancher votre
21 micro avant de parler.

22 [10.00.21]

23 Q. On vous a donc amené au Centre, on vous a mis dans une pièce
24 où vous étiez seul au départ, n'est-ce pas?

25 M. CHUM MEY :

24

1 R. Oui, c'est exact.

2 Q. Vous avez donné des détails sur le traitement qui vous était
3 réservé par le personnel de S-21 à partir du moment où vous êtes
4 entré au centre de détention et vous dites que vous avez été
5 interrogé avec torture à l'appui - emploi donc de la méthode
6 chaude, et ce pendant 12 jours et 12 nuits consécutives; est-ce
7 exact?

8 R. Oui, Monsieur le Président, c'est exact.

9 Q. Vous avez aussi dit que vous avez été frappé à coups de fouet
10 et de bâton pendant les interrogatoires parce que les
11 interrogateurs attendaient de vous que vous disiez des... certaines
12 choses et, comme vous ne le faisiez pas, vous avez reçu des
13 centaines de coups de fouet, de bâton. Pouvez-vous nous dire plus
14 précisément comment vous étaient portés ces coups?

15 R. Il y avait des cannes de bambou, il y avait des cannes de
16 rotin, des branches tressées et, dans un coin, j'ai aussi vu tout
17 un tas de ces cannes qu'on utilisait pour frapper les
18 prisonniers.

19 [10.02.35]

20 Q. Pendant ces passages à tabac durant les interrogatoires,
21 est-ce que vous étiez assis ou est-ce que vous étiez allongé sur
22 le sol, visage face vers le sol?

23 R. J'étais assis, mes jambes étaient entravées.

24 Q. Vous étiez assis par terre ou assis sur une chaise pendant les
25 interrogatoires?

25

1 R. On m'a fait asseoir directement sur le sol avec les jambes...
2 les jambes allongées.

3 Q. En dehors de ces cannes, vous avez employé un mot différent
4 dans vos dépositions qui est traduit par "stick" maintenant en
5 anglais, par "club" précédemment, "bâton" ou "canne", cela dépend
6 sans doute du matériau utilisé. Pour moi, la principale
7 différence ce serait la taille de l'instrument utilisé. Qu'en
8 est-il des autres instruments de torture qui ont été utilisés
9 contre vous?

10 R. J'ai été battu avec une canne de la "taille" d'un pouce et,
11 quand la canne s'est rompue... se rompait, ils en prenaient une
12 autre.

13 Q. Je vous demande maintenant le nombre de fois où vous avez été
14 torturé durant ces interrogatoires.

15 [10.04.46]

16 Je pense ici à la torture infligée à l'aide de ces cannes ainsi
17 qu'à l'arrachage des ongles, à l'utilisation de l'électricité.

18 J'aimerais savoir combien de fois vous avez été torturé pour
19 chacune de ces méthodes.

20 R. Chaque jour, pendant cette période, on m'a donné des coups de
21 cannes. Il y avait toujours un tas de cannes prêt, dans un coin.
22 Il y avait aussi une table. Sur la table, il y avait une machine
23 à écrire et des cannes à proximité. On m'interrogeait, on me
24 frappait à la fois et celui qui m'interrogeait, ensuite,
25 s'asseyait pour taper à la machine et ainsi de suite. Donc, il y

26

1 avait toujours des cannes prêtes à proximité de la table où se
2 trouvait la machine à écrire.

3 Q. Lors de ces interrogatoires, qu'est-ce que les interrogateurs
4 voulaient savoir de vous?

5 R. Ils m'ont posé des questions sur la CIA et le KGB. C'était
6 surtout de cela qu'on me parlait et, si je répondais à propos
7 d'autres choses, on me frappait. Si je parlais, par exemple, des
8 Kampuchéa Krom, non, c'était interdit, on me frappait.

9 Q. Quand vous a-t-on arraché les ongles? Quel jour?

10 R. Je ne me souviens pas du jour exact, mais je crois que c'était
11 à peu près une semaine après que les interrogatoires ont... avaient
12 commencé.

13 [10.06.59]

14 Q. Ça veut dire que vous avez été frappé, interrogé, torturé et
15 que, après une semaine environ de ce régime, on vous a arraché
16 les ongles. Est-ce que vous pouvez nous décrire plus en détails
17 la manière dont on vous a arraché les ongles?

18 R. Monsieur le Président, les coups de cannes, c'était à tous les
19 jours. Ils avaient toute une série de cannes prêtes à servir et
20 j'ai une fois levé la main pour me protéger, c'est ainsi qu'on
21 m'a cassé un doigt. Mais comme je donnais toujours pour réponse
22 que je ne connaissais pas la CIA et le KGB, ils ont pris des
23 pinces pour arracher mes ongles de pieds.

24 Q. Vos jambes étaient déjà entravées donc, si je comprends bien,
25 ils ont pris une pince, ils ont... et avec cette pince, ils vous

27

1 ont arraché les ongles de pieds? Et est-ce que l'ongle est parti?

2 R. Oui, l'ongle a été complètement arraché de mon pied. Ils ont
3 tordu l'ongle avec la pince et comme l'ongle ne venait pas, ils
4 ont tiré.

5 Q. Vous voulez dire que l'ongle tout entier a été arraché ou
6 seulement une partie de l'ongle?

7 R. L'ongle tout entier a été arraché.

8 Q. Est-ce que l'ongle a repoussé?

9 R. Oui, mais... l'ongle a repoussé, mais il est déformé.

10 Q. Est-ce que vous pouvez nous montrer cet ongle qui est
11 maintenant déformé?

12 [10.09.50]

13 (Le témoin se lève et se place debout au milieu de la salle
14 d'audience)

15 R. (Intervention inaudible)

16 L'INTERPRÈTE ANGLAIS FRANÇAIS :

17 L'interprète n'entend pas le témoin qui ne parle pas dans un
18 micro.

19 Le président a posé la question à savoir si les ongles étaient
20 arrachés aux deux pieds.

21 M. LE PRÉSIDENT :

22 Est-ce que les techniciens peuvent nous donner une image des
23 pieds de la partie civile?

24 Je vous remercie, Monsieur. Vous pouvez reprendre place à la
25 barre.

28

1 (Le témoin retourne à la barre)

2 Q. Ainsi, quand ils vous ont torturé, ils ont utilisé des pinces
3 pour tordre les ongles et les arracher et ils l'ont fait aux deux
4 pieds, si je vous comprends bien?

5 M. CHUM MEY :

6 R. Oui, c'est exact.

7 Q. Est-ce que cela a été fait lors d'une séance de torture
8 seulement ou lors de plusieurs séances?

9 R. Un jour, on m'a "fait" les ongles d'un côté et puis un autre
10 jour, de l'autre côté.

11 Q. Vous avez aussi été torturé à l'électricité. Combien de fois
12 cela s'est-il passé?

13 R. On m'a infligé deux fois la décharge électrique et j'ai perdu
14 connaissance les deux fois.

15 [10.11.52]

16 Q. Vous avez dit que ces décharges électriques n'étaient pas
17 infligées, comme le disait l'accusé, à savoir avec une dynamo
18 manuelle mais qu'il s'agissait de vrais courants électriques de
19 220 volts qui venaient de la prise ou la tension normale utilisée
20 dans un bureau; est-ce exact et est-ce qu'ils mettaient des fils
21 électriques à vos oreilles?

22 R. Oui, on m'a mis un fil électrique dans l'oreille et quand j'ai
23 perdu connaissance, ils ont retiré le fil électrique.

24 Q. L'accusé a déclaré que les décharges électriques n'étaient
25 infligées qu'à l'aide d'une dynamo à main, mais, dans la pratique

29

1 réelle, il semble que les interrogateurs utilisaient en fait le
2 courant électrique de la prise de courant alors que l'accusé,
3 lui, parle d'une dynamo. Alors, si les interrogateurs utilisaient
4 le courant normal, c'était peut-être à l'insu de l'accusé. Voici
5 ma question suivante. Alors que vous étiez torturé, par exemple,
6 quand vous receviez des coups, lorsqu'on vous arrachait les
7 ongles ou encore lorsque vous subissiez des décharges
8 électriques, est-ce que vous receviez des soins après la torture?
9 R. Non, aucun personnel médical ne venait pour vérifier dans quel
10 état j'étais. Je pouvais à peine marcher.

11 Q. Vous avez dit qu'à 11 heures du matin le 7 janvier 1979, la
12 situation a changé tout d'un coup. Vous avez retrouvé les autres
13 personnes survivantes et vous avez quitté les lieux sous
14 escortes. Vous avez reçu instruction des gardes de vous mettre en
15 rangs. Voici ma question :

16 [10.14.53]

17 Tout d'abord, combien de prisonniers ont ainsi quitté les lieux
18 pour aller vers Tuol Tompong, Prey Sar, comme vous l'avez
19 raconté; combien étiez-vous et est-ce que vous aviez les mains
20 liées?

21 R. Je n'ai pas compté, mais nous étions une dizaine et nous
22 n'avions pas les mains liées. Nous pouvions marcher librement,
23 mais les gardes nous maintenaient en joue.

24 Q. Combien étiez-vous?

25 R. À peu près 15, Monsieur le Président.

30

1 Q. Entre le moment où vous êtes parti et celui où vous avez
2 trouvé refuge dans la forêt, est-ce que vous avez jamais
3 rencontré l'accusé?

4 R. Non, je ne l'ai pas vu. Même si je l'avais vu, je ne l'aurais
5 pas reconnu.

6 Q. Pouvez-vous rappeler le jour où Thy est venu voir, est venu
7 chercher un mécanicien pour réparer les machines à coudre?

8 R. Oui, quand il est venu, on ne m'interrogeait plus, et donc
9 c'est dans la cellule que Thy est venu me voir.

10 Q. Vous avez été interrogé pendant 12 jours et 12 nuits après
11 quoi les interrogatoires ont stoppé. Quelle est la raison pour
12 laquelle ces interrogatoires ont cessé?

13 [10.17.30]

14 R. On a arrêté de m'interroger parce que j'avais avoué que
15 j'avais rejoint la CIA et le KGB. C'est grâce à mes aveux que ça
16 a arrêté.

17 Q. Pourquoi ont-ils cru vos aveux? Est-ce que vous avez mis en
18 cause d'autres personnes dans vos aveux? Vous avez dû rédiger
19 votre biographie; vous avez dû dire quelles avaient été vos
20 activités, mais vous avez aussi dû décrire le réseau de traîtres
21 auquel vous participiez, c'était comme cela que les aveux étaient
22 structurés. Et est-ce que dans votre cas, on vous a aussi fait
23 parler de vos propres activités et des agissements de votre
24 réseau de traîtres?

25 R. Oui, je dois avouer que j'ai dû avouer que j'avais rejoint la

31

1 CIA et le KGB, mais tout ça, c'était du mensonge. On m'avait
2 tellement frappé que j'ai mis en cause d'autres personnes.

3 Q. Nous comprenons que les aveux étaient faux mais nous aimerions
4 savoir comment cela s'est passé. Vous avez fait des aveux et,
5 ensuite, la torture s'est arrêtée. Donc, vous avez fait de faux
6 aveux? Vous avez reconnu faire partie d'un réseau de traîtres
7 appartenant à la CIA et au KGB. Vous avez reconnu faire partie
8 d'un réseau de traîtres, et vous avez mentionné les noms d'autres
9 pour échapper à la torture; est-ce exact?

10 R. Oui, c'est tout à fait vrai, Monsieur le Président.

11 Q. Est-ce que vous vous souvenez de la date à laquelle vous êtes
12 arrivé à S-21?

13 R. Je suis arrivé à S-21 le 28 octobre 1978.

14 [10.19.52]

15 Q. Après le 28 octobre 1978, en dehors des épreuves que vous avez
16 décrites qui vous étaient infligées par le personnel de S-21,
17 est-ce que vous avez pu voir quelle était la situation générale
18 au centre de détention? Par exemple, quelles étaient les
19 conditions de détention? Est-ce que d'autres personnes étaient
20 torturées?

21 R. Un jour, alors que j'étais en train de réparer des machines à
22 coudre, j'ai vu que, derrière moi, on emmenait trois corps pour
23 les enterrer près d'un gros arbre.

24 Q. Est-ce que vous avez été le témoin de séances de torture dont
25 d'autres détenus auraient été victimes?

32

1 R. Non, mais j'entendais les cris.

2 Q. Est-ce que vous avez jamais vu l'accusé en train de commettre
3 des actes de torture contre d'autres durant votre détention?

4 R. Non.

5 Q. Mais vous dites que vous ne connaissiez pas l'accusé à
6 l'époque, n'est-ce pas? Quand on vous a laissé réparer les
7 machines à coudre, on vous a aussi demandé de réparer un
8 générateur ou était-ce une pompe à eau? On vous a demandé de
9 réparer une pompe à eau et, à ce moment-là, de nuit, je crois. Je
10 voudrais commencer par vous demander quels étaient vos horaires
11 de travail?

12 [10.22.56]

13 R. L'horaire de travail, c'était jour et nuit, il n'y avait pas
14 de repos.

15 Q. Qu'entendez-vous par là? Si on travaille non-stop, on meurt
16 très vite, après une semaine. Combien d'heures travailliez-vous,
17 matin, après-midi? Par pause? Le soir?

18 R. Quand on m'a laissé travailler à l'arrière, je faisais deux
19 pauses, le matin... du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi
20 et je ne m'arrêtais que pour prendre un repas.

21 Q. Et le soir, où est-ce que vous dormiez?

22 R. Le soir, on m'emmenait à l'étage supérieur tout au-dessus et
23 on m'attachait à une de ces longues barres. Je dormais avec
24 d'autres, notamment, Ta Tuon, le dentiste.

25 Q. Cela veut dire que même si vous étiez autorisé à travailler,

33

1 réparer les machines à coudre ou la pompe à eau, le soir, après
2 votre journée de travail, et après votre repas du soir, on vous
3 emmenait au deuxième étage dans une cellule collective et on vous
4 enchaînait à une longue barre en compagnie d'autres prisonniers;
5 c'est exact?

6 R. Oui. Nous étions enchaînés pour la nuit. Et le matin, on me
7 libérait, on m'emmenait travailler.

8 Q. Qu'en est-il de l'incident dont vous avez été témoin
9 concernant des enfants? Vous dites que vous avez vu deux enfants,
10 mais est-ce que vous les avez vu pendant votre détention ou
11 uniquement le dernier jour, le 7 janvier 1979?

12 [10.25.30]

13 R. Pour ce que j'en sais, ces deux enfants ont séjourné à
14 l'arrière pendant un mois. Le matin, ils allaient là et je les
15 voyais, j'ai demandé à Sok qui préparait à manger, qui étaient
16 ces enfants. Il m'a dit que c'étaient les enfants de Ta Cheng On.
17 Après cela, je n'ai plus posé de questions.

18 Q. Est-ce que vous savez ce que ces deux enfants sont devenus?

19 R. Non. Mais quand je suis allé à l'intérieur, les deux enfants
20 étaient encore là, là où on préparait à manger.

21 Q. Le jour où vous êtes parti, est-ce que vous avez pu observer
22 s'il y avait d'autres prisonniers encore qui restaient à S-21?

23 R. Pour ce que j'ai pu voir, il n'y avait plus de prisonniers,
24 peut-être uniquement ces deux enfants qui sont restés. Et, plus
25 tard, j'ai entendu dire que ces enfants étaient restés cachés

34

1 derrière une pile de vêtements.

2 Q. Je veux que vous nous parliez des soldats ou des prisonniers
3 qui restaient à S-21. Est-ce qu'il y avait des bruits qui
4 auraient pu vous indiquer qu'il y avait encore des gens au camp?

5 R. Non. Quand je suis parti, je suis parti.

6 [10.27.30]

7 Q. Quand êtes-vous arrivé à Prey Sar après le 7 janvier 79, jour
8 de la libération?

9 R. Est-ce que vous pouvez répéter votre question s'il vous plaît?

10 Q. Vous êtes allé à Amleang, vous vous êtes perdu puis, plus
11 tard, vous avez rencontré votre épouse d'aujourd'hui. Vous avez
12 essayé de vous cacher des soldats vietnamiens. Et j'aimerais
13 savoir quand vous êtes retourné à S-21 ou Tuol Sleng?

14 R. Je travaillais à ce moment-là dans la section des transports à
15 Oudong et "c'était" déjà plusieurs mois plus tard quand Oeung
16 Pech m'a appelé pour un film. À ce moment-là, nous étions sept.
17 J'ai demandé: "Pourquoi vous voulez faire une photo de nous
18 sept?" Et on m'a dit que c'était pour donner à une organisation
19 internationale parce que les Nations Unies n'avaient pas cru aux
20 photos qui avaient déjà été faites par l'équipe est-allemande.
21 Donc, les photographes sont revenus, ont fait cette photo que les
22 Nations Unies ont acceptée.

23 M. LE PRÉSIDENT :

24 Merci, Monsieur.

25 Il est temps maintenant de faire une pause. Nous allons lever

35

1 l'audience pendant... suspendre l'audience pendant 20 minutes et
2 nous reprendrons à 10 h 50.
3 Monsieur l'Huissier, veuillez faire en sorte que la partie civile
4 puisse aller à la salle d'attente.
5 (Suspension de l'audience : 10 h 30)
6 (Reprise de l'audience : 10 h 52)
7 M. LE PRÉSIDENT :
8 Mesdames et Messieurs, veuillez vous asseoir.
9 L'audience est reprise. Nous allons entendre le témoignage de
10 Monsieur Chum Mey.
11 Avant de poursuivre nos débats, nous souhaiterions rappeler à
12 Monsieur Chum Mey que vous n'avez pas besoin d'appuyer sur le
13 bouton de votre micro car nous en avons déjà parlé à l'unité
14 responsable de l'aspect audiovisuel et on nous a expliqué que le
15 micro s'allume automatiquement dès que vous souhaitez répondre.
16 [10.54.02]
17 Alors, si nous vous posons des questions ou si les parties vous
18 posent des questions, il vous suffit d'attendre un instant et,
19 dès que la lumière rouge apparaît, vous pouvez prendre la parole
20 et répondre aux questions.
21 Nous avons recours aux services d'interprètes pour traduire votre
22 témoignage et quelquefois interpréter vos interventions dans les
23 différentes langues prend un certain temps. Donc, nous vous
24 prions de faire en sorte qu'il y ait un lapse de temps entre la
25 question posée et votre réponse.

36

1 J'invite l'huissier à s'assurer que le micro soit positionné de
2 manière confortable pour le témoin de manière à permettre ses
3 réponses.

4 SUITE DE L'INTERROGATOIRE

5 PAR M. LE PRÉSIDENT :

6 Q. Monsieur Mey, pouvez-vous nous parler des conséquences et des
7 souffrances que vous avez endurées et que vous ont fait subir les
8 soldats khmers rouges et par rapport aux tortures que vous avez
9 subies pendant la période... votre période de captivité à Tuol
10 Sleng? Pouvez-vous nous parler de la souffrance que vous avez
11 vécue, à la fois la souffrance physique et la souffrance
12 psychologique?

13 M. CHUM MEY :

14 R. Monsieur le Président, j'ai été torturé. J'ai le sentiment
15 d'avoir été traité plus comme un animal. La douleur était
16 intense. Lorsque je sortais de la cellule, je voyais les boîtes
17 de munitions qu'ils mettaient à notre disposition pour nous
18 permettre de nous soulager.

19 [10.57.02]

20 Je me suis dit que c'était horrible parce qu'on était obligé de
21 s'allonger directement sur le sol nu pour dormir. On ne pouvait
22 que se soulager dans la cellule deux fois par semaine. On nous
23 jetait de l'eau pour nous laver. On nous arrosait d'eau pour nous
24 laver.

25 Q. La Chambre a remarqué... nous avons remarqué que vos doigts de

37

1 pieds ont été endommagés suite à la torture consistant à arracher
2 vos ongles. Vous avez également été battu. On a également utilisé
3 l'électricité sur vous, mais on n'a pas vu... à part les ongles,
4 nous n'avons pas constaté d'autres marques sur votre corps. Mais
5 je voulais savoir qu'en était-il du traumatisme psychologique?
6 Là encore, je vous rappelle de ne pas appuyer sur le micro. Il
7 vous suffit d'attendre de voir cette lumière apparaître et... pour
8 vous lancer dans votre réponse. Lorsque le micro est allumé, la
9 lumière rouge apparaît et vous pouvez intervenir, de manière à
10 permettre aussi que votre intervention soit interprétée.

11 R. Lorsque j'ai été torturé, pendant cette période, je n'étais
12 pas un être humain, j'étais réduit à l'état d'animal. Et j'ai vu
13 ces boîtes de munitions qu'ils nous ont données pour nous
14 soulager. Ils nous ont obligés à nous allonger par terre, sur le
15 sol, nus pour dormir.

16 Je pouvais sentir les odeurs d'excréments, d'urine. Et ils nous
17 arrosaient deux fois par semaine avec de l'eau, pour nous laver.

18 Q. Parlez nous de votre état psychologique après avoir subi de
19 tels traitements. Comment avez-vous pu faire face à de telles
20 tortures? Quel a été... Ici, nous parlons de la capacité
21 psychologique et des effets sur votre état psychologique.

22 [11.00.16]

23 R. J'ai fait... Je veux que justice soit rendue pour moi. Et le
24 Tribunal est quelque chose de très important pour moi. Jusqu'à
25 présent, j'ai assisté régulièrement aux audiences de ce Tribunal,

38

1 parce que je veux savoir comment fonctionne le Tribunal quant à
2 sa procédure.

3 Je pleure tous les soirs. À chaque fois que j'entends des
4 personnes parler des Khmers rouges, cela me rappelle le souvenir
5 de ma femme, de mes enfants.

6 Je suis psychologiquement malade à présent, car je repense au
7 moment où on a emmené à S-24, à Prey Sar. Et au moment où on m'a
8 emmené à S-21, elle était enceinte et je ne savais pas comment
9 elle pouvait donner naissance au bébé.

10 Et un jour, le juge a posé des questions... un juge a posé des
11 questions sur ce qui se passait à Prey Sar, et j'ai appris que
12 les huit femmes... j'ai entendu parler de ces huit femmes
13 enceintes. Et à l'évocation de cela, j'ai pensé que ma femme
14 faisait partie de ces huit femmes. Et lorsque je l'ai retrouvée,
15 elle a dit qu'elle avait donné naissance au bébé de moi
16 auparavant. Et lors de ma marche, j'ai vu une femme donner
17 naissance à un bébé sous un palmier. Je lui ai donné un krama
18 avant de poursuivre ma route. Et je ne pouvais retenir mes
19 émotions.

20 Q. Y a-t-il des juges qui souhaitent poser des questions à la
21 partie civile?

22 Madame Sylvia Cartwright, je vous en prie.

23 [11.03.34]

24 INTERROGATOIRE

25 Mme LA JUGE CARTWRIGHT :

39

1 Je vous remercie d'être ici parmi nous aujourd'hui, Monsieur Chum
2 Mey et d'avoir assisté à toute la procédure, à tous les débats.
3 Je vais vous poser une question. Il s'agit là d'un
4 éclaircissement.

5 Q. Le président vous a précédemment demandé quels étaient les
6 chefs d'accusation portés à votre encontre au moment de votre
7 arrestation, lorsque l'on vous a emmené à S-21. Malheureusement,
8 nous n'avons pas pu entendre quelle était votre... la traduction de
9 votre réponse à ce moment-là. Je voulais vous demander de bien
10 vouloir répéter la réponse que vous avez donnée.

11 M. CHUM MEY :

12 R. Madame la Juge, au moment de mon arrestation, j'ai été accusé
13 d'être un agent pour le compte de la CIA et du KGB. Je ne savais
14 absolument rien de ces groupes et je ne savais rien du tout quant
15 au rôle des personnes. Et encore aujourd'hui, je me demande
16 pourquoi j'ai été accusé d'être un agent pour la CIA et pour le
17 KGB, parce que je ne savais absolument rien de ces organisations.

18 Q. Les premières personnes à mentionner le nom du KGB, de la CIA,
19 sont... c'est... en fait, ce sont les personnes qui vous ont arrêté,
20 c'est bien ça? C'est elles qui ont prononcé pour la première fois
21 ces mots?

22 [11.05.37]

23 R. C'est exact. Cependant, encore aujourd'hui, je ne peux être
24 satisfait, heureux, parce que mon enfant âgé de deux mois a été
25 emmené pour être exécuté. Il y avait près de 2000 personnes

40

1 détenues, j'ai vu... là où j'étais au centre. Et j'ai vu une
2 vieille femme et je ne savais pas comment les vieilles femmes,
3 des femmes âgées, des bébés, pouvaient être en fait des agents.

4 Et je ne pouvais que supposer que ce qui était en train de se
5 passer était que ces personnes étaient simplement éliminées.

6 Q. Lorsque vous avez dit qu'il y avait 2000 personnes, 2000
7 enfants détenus et que votre enfant âgé de deux mois était
8 emmené, parlez-vous de Prey Sar ou de S-21?

9 R. Lorsque j'ai quitté S-21, j'ai rencontré ma femme à Prey Sar.
10 Un peu plus loin de là, nous sommes arrivés dans la zone d'Angk
11 Snuol, ma femme avait déjà donné naissance à mon fils. Et nous
12 avons rencontré trois femmes et j'ai demandé si je pouvais porter
13 le bébé pour traverser la route en direction du nord, bien sur.
14 Et ensuite, il y eu deux camions vietnamiens et les gens nous ont
15 tiré dessus... des camions. Et nous avons été séparés et je me suis
16 dirigé vers le nord avec Eng, grand-père et grand-père Dy Phon.

17 [11.07.58]

18 Q. Je vous remercie.

19 Il s'agit peut-être là d'un problème de traduction; puis-je vous
20 demander de préciser?

21 Est-ce que vous portiez, à ce moment-là, votre fils de deux mois
22 après avoir rencontré votre femme et ces trois femmes ou est-ce
23 que il s'agissait là de l'enfant de quelqu'un d'autre?

24 [11.08.27]

25 R. Madame la Juge, je portais mon propre fils à ce moment-là. Et

41

1 lorsque nous avons traversé la... vers... en direction du nord... la
2 route en direction du nord, les Vietnamiens nous ont tiré dessus
3 et donc nous nous sommes divisés et le reste des personnes est
4 resté en arrière jusqu'à 19 heures, lorsque nous avons été...
5 nous avons été séparés jusqu'à 19 heures.

6 Q. Donc, est-ce que votre femme et votre fils ont été tués à ce
7 moment-là, lorsque les Vietnamiens vous ont tiré dessus?

8 R. Madame la Juge, mon fils n'est pas mort à ce moment-là. Après
9 que les Vietnamiens nous ont tiré dessus, j'ai marché avec ma
10 femme et nous sommes allés jusqu'à Sras Thol. J'ai vu une femme
11 donner naissance à un bébé à l'ombre d'un palmier. J'ai vu ma
12 femme donner un krama à cette femme et nous avons poursuivi notre
13 route jusqu'au moment où nous sommes arrivés à la pagode de Sras
14 Thol, et c'est dans cet endroit que nous... lorsque nous sommes
15 entrés, nous avons demandé du riz à des religieux de manière à
16 nous permettre de faire du gruau, de faire à manger.

17 [11.10.19]

18 En cet endroit, nous avons vu environ 50 soldats. Ils nous ont
19 demandé d'où nous venions et nous avons... j'ai répondu que je
20 venais de l'unité de... l'usine de machines à coudre et j'ai dit
21 que mon village était situé à l'est et on nous a dit qu'il
22 fallait qu'ils obtiennent une lettre de l'Angkar pour obtenir des
23 rations alimentaires. Nous sommes restés là et, d'après mes
24 souvenirs, il était 12 heures et les soldats sont partis. Il y
25 avait un milicien qui me surveillait, qui marchait à proximité du

42

1 lit sur lequel nous étions. C'était la nuit. Il y a eu des
2 personnes dans l'armée qui sont venues le chercher et ils ont
3 dit: "Où sont ces trois-là qui sont censés être tués?" Et le
4 milicien a dit: "Ils sont là. Ils dorment sur le lit."
5 Lorsque j'ai entendu cela, j'ai réveillé Ta Heng et ils ont dit
6 qu'ils avaient déjà reçu une lettre de l'Angkar et que nous
7 devons poursuivre notre marche et ils ont dit que les femmes
8 devaient marcher en avant parce qu'elles marchaient plus
9 lentement.
10 Et après avoir dépassé la pagode à un kilomètre... un kilomètre
11 plus loin, nous ne pouvions pas voir; il y a eu une rafale de
12 balles qui est partie et qui a été tirée. Ma femme m'a... a hurlé
13 et m'a dit: "Enfuis-toi" Et devant moi, Ta Eng, il s'est écroulé.
14 Il m'a dit: "Enfuis-toi." Et moi, je me suis caché derrière une
15 termitière et, ensuite, j'ai rampé le long d'une digue, près
16 d'une rizière, et ensuite ils me... ils cherchaient du côté de la
17 termitière, mais moi, j'avais déjà quitté cet endroit-là et je me
18 suis enfui. Cependant, je ne savais pas dans quelle direction
19 j'allais parce que j'avais perdu mon sens de l'orientation.
20 [11.12.40]
21 À l'aube, je suis allé me cacher dans les buissons et, ensuite,
22 sous le couvert de l'obscurité, j'ai poursuivi ma route et je me
23 suis caché pendant trois nuits d'affilées; et au bout de cela,
24 j'ai vu des femmes qui portaient un panier de riz sur leur tête
25 et je m'approchais. J'ai demandé si j'étais près de Tmat Ppong et

43

1 ces femmes ont dit: "Non, vous avez dépassé Tmat Pong et on est
2 presque arrivé à Amleang là."
3 Et donc, je suis revenu en arrière et, à la lumière du jour,
4 lorsque le jour venait, j'allais me cacher dans la forêt et je
5 poursuivais ma route la nuit.
6 Lorsque je me suis approché de la montagne de Tmat Pong, il
7 s'agit du village... lorsque je me suis approché d'un village on
8 m'a dit que Tmat Pong n'était pas très loin et il était 5 heures
9 du matin et j'ai... je suis allé jusqu'à la montagne de Tmat
10 Pong.
11 Lorsque je suis arrivé là, j'ai découvert qu'il y avait beaucoup
12 de personnes. Je savais que beaucoup de gens habitaient au pied
13 de la montagne, mais lorsque je suis arrivé, il n'y avait plus
14 personne. Et ensuite, je suis arrivé là. J'ai trouvé un couteau
15 et j'ai pris ce couteau avec moi. J'ai coupé deux tiges de canne
16 à sucre et j'ai bu avidement le contenu de ces deux bouts de
17 canne à sucre que j'avais coupés, tellement j'avais soif.
18 J'ai suivi le même chemin que j'avais pris lors de mon retour et,
19 ensuite, là, j'ai rencontré un groupe de 50 personnes et on leur
20 avait donné instruction de préparer une charrette pour aller à
21 Amleang. Lorsqu'on m'a demandé où j'allais, j'ai dit que j'allais
22 à la coopérative de Snao pour prendre mes enfants, pour retrouver
23 mes enfants.
24 [11.14.52]
25 Et lorsque je suis arrivé là, je suis... j'ai dit que j'allais à

44

1 Krel pour récupérer mes enfants et c'est là que j'ai rencontré la
2 femme avec qui je suis actuellement. Nous sommes allés là. Nous
3 avons ramassé du riz. Lorsque le convoi de camions vietnamiens
4 est passé, je me suis enfui. On nous avait prévenus de ne pas
5 nous échapper sous peine d'être abattus, et donc je ne me suis
6 pas enfui, mais je me suis caché, et après cela je suis arrivé à
7 Bek Chan; et avec les personnes-là, je suis resté là et j'avais
8 toujours peur des soldats vietnamiens. Donc, à chaque fois que je
9 voyais des soldats vietnamiens passer, je me cachais dans la
10 grange à riz, et à chaque fois que je rencontrais des soldats
11 vietnamiens, j'avais tellement peur que je me cachais.

12 Q. Lorsque les miliciens ont tiré sur votre femme, a-t-elle été
13 tuée à ce moment-là et est-ce aussi le moment où votre bébé a été
14 tué? C'est à ce moment précis? Pour le reste, j'ai compris tout
15 ce que vous m'avez dit.

16 R. À ce moment-là, mon fils était encore vivant. Il pleurait.
17 J'ai couru sur une longue distance et puis je n'ai plus entendu
18 ses cris.

19 Q. Merci.

20 Je reviens maintenant brièvement à la question de la CIA et du
21 KGB. Vous m'avez dit que vous aviez déjà entendu ces noms
22 auparavant, mais que vous ne saviez pas ce qui se cachait
23 derrière ces noms; est-ce exact?

24 [11.17.13]

25 R. Oui, c'est exact.

45

1 Q. Et enfin, vous avez dit que vous avez vu deux enfants alors
2 que vous quittiez S-21 et vous savez qui étaient ces enfants.
3 Mais est-ce que vous connaissiez les parents de ces enfants?
4 Est-ce qu'il s'agissait de personnes également détenues à S-21 et
5 comment avez-vous su leur nom éventuellement?

6 R. Je ne sais pas comment ces enfants avaient survécu, mais alors
7 que j'étais à l'arrière, ces enfants sortaient pour avoir à
8 manger, et la nuit ils dormaient là. Je les voyais à la cuisine
9 vers 7 ou 8 heures du matin. C'est comme ça que j'ai demandé à la
10 cuisinière Sok qui étaient ces enfants, qui étaient les parents,
11 et j'ai eu comme réponse que c'étaient les enfants de Ta Cheng
12 An.

13 Q. Est-ce que Ta Cheng An était un membre du personnel ou
14 était-ce une personne détenue à S-21?

15 R. Je ne sais pas qui était Ta Cheng An.

16 Mme LA JUGE CARTWRIGHT :

17 Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je n'ai pas d'autres
18 questions à poser à la partie civile.

19 M. LE PRÉSIDENT :

20 Juge Lavergne, je vous en prie.

21 [11.19.25]

22 INTERROGATOIRE

23 PAR M. LE JUGE LAVERGNE :

24 Q. Bonjour, Monsieur le Témoin. Monsieur Chum Mey, si j'ai bien
25 compris ce que vous avez dit, vous avez déclaré que vous ne

46

1 connaissiez pas l'accusé quand vous étiez détenu à S-21; est-ce
2 que c'est bien ce que vous avez dit ou bien avez-vous rencontré
3 l'accusé à ce moment-là?

4 M. CHUM MEY :

5 R. Monsieur le Juge, je n'ai pas rencontré l'accusé. Je ne l'ai
6 pas connu, mais j'ai entendu parler de lui par Sok. C'est Sok qui
7 m'a dit que les enfants étaient les enfants de Ta Cheng An. Et
8 après la chute de Phnom Penh, alors que la porte "d'enceinte"
9 était fermée, les enfants ont été abandonnés dans la cuisine et,
10 plus tard, j'ai su que les enfants s'étaient cachés derrière une
11 pile de vêtements.

12 Q. J'ai compris également que lorsque vous avez été arrêté, vous
13 avez été brutalisé tout de suite. Vous avez été pris en photo. On
14 vous a demandé d'établir votre biographie et vous avez ensuite
15 été conduit dans une cellule individuelle; est-ce que c'est bien
16 ce que vous avez dit?

17 R. Avant qu'on m'emmène dans la cellule, on m'a fait me
18 déshabiller. Je n'ai pu garder qu'un short puis j'ai été emmené
19 dans une cellule. On m'a d'abord entravé la jambe et, ensuite, on
20 m'a retiré le bandeau et on m'a retiré les menottes.

21 [11.22.08]

22 Q. Est-ce que, pour la Cour, vous pourriez décrire un petit peu à
23 quoi ressemblait cette cellule? Est-ce que c'était... Est-ce que
24 vous aviez de la place? Est-ce que vous pouviez vous allonger?
25 Est-ce que vous aviez des... il y avait d'autres détenus à côté

47

1 de vous? Est-ce que vous pouvez nous dire un petit peu comment ça
2 se passait?

3 R. Quand on m'a emmené dans cette cellule, on m'a dit que
4 j'allais devoir dormir par terre sur le sol nu et on m'a dit que
5 la boîte à munitions, c'était pour faire mes besoins et que le
6 bidon en plastique, c'était pour uriner. Et on m'a interdit de
7 parler aux voisins, aux personnes détenues dans les autres
8 cellules. On m'a mis une chaîne au pied et on m'a dit de demander
9 la permission pour changer de position pendant que je dormais;
10 sinon, j'allais recevoir 200 coups.

11 Q. Vous êtes resté dans cette cellule pendant tout le temps où
12 vous avez été interrogé et ce n'est qu'après votre interrogatoire
13 que vous avez été placé dans une cellule collective. Est-ce que
14 c'est bien ce que vous nous avez dit?

15 R. J'étais dans une cellule individuelle pendant que les
16 interrogatoires ont duré et, une fois que ces interrogatoires ont
17 cessé, j'ai été transféré dans une cellule collective où j'ai été
18 attaché à une de ces longues barres avec d'autres détenus. À ce
19 moment-là, Dy Phon, le dentiste, était aussi dans la même cellule
20 collective que moi.

21 Q. C'est au moment où vous étiez dans la cellule collective qu'on
22 a demandé s'il y avait éventuellement des mécaniciens qui
23 pouvaient venir travailler ou est-ce qu'on a posé cette question
24 avant?

25 [11.25.20]

48

1 R. Avant d'être dans une cellule collective, j'étais dans une
2 cellule individuelle. Mais une fois que les interrogatoires ont
3 cessé, on m'a demandé si je venais de l'usine de couture. J'ai
4 dit "oui", et alors le camarade Thy m'a dit: "Demain, tu iras
5 travailler et je te donnerai des vêtements", mais il m'a prévenu
6 que je ne pouvais pas m'échapper sinon je serais abattu. Le matin
7 suivant, donc, j'ai reçu des vêtements.

8 Q. Est-ce que vous pouvez nous dire où était... ces cellules
9 collectives, elles étaient, si j'ai bien compris, au deuxième ou
10 troisième étage du bâtiment? C'est bien ça? Les cellules
11 collectives, où étaient-elles situées?

12 R. Les cellules collectives se trouvaient tout au-dessus à
13 l'étage supérieur, le troisième étage du bâtiment. Au premier
14 étage, il y avait les cellules individuelles. Au deuxième étage,
15 il y avait les cellules en bois et puis, à l'étage, tout
16 au-dessus, c'étaient les cellules collectives avec les longues
17 barres auxquelles on enchaînait les prisonniers.

18 Q. Est-ce que dans cette cellule collective il y avait un tableau
19 avec des instructions à respecter impérativement? Est-ce qu'il y
20 avait des règles qui étaient écrites sur un tableau?

21 R. Dans la cellule collective, non, il n'y avait pas de tableau.

22 Q. Est-ce que tous les détenus qui étaient dans cette cellule
23 collective étaient des gens qui avaient la même situation que
24 vous, c'est-à-dire des gens qui allaient travailler ou des gens
25 qui étaient amenés à travailler pour S-21? Ou est-ce qu'il y

49

1 avait des détenus qui restaient toujours détenus dans cette
2 cellule?

3 [11.28.25]

4 R. Je ne sais pas pour sûr si les détenus étaient là en
5 permanence, mais quand je revenais le soir, tout le monde était
6 là, enchaîné. Et le soir, je demandais à mes voisins pourquoi un
7 camion était arrivé, et mon voisin m'a chuchoté que le camion
8 était venu pour emmener des prisonniers pour être exécutés à
9 Choeung Ek. C'est ce qu'on m'a dit. Cela m'a été dit par le
10 détenu qui était juste à côté de moi.

11 Q. Vous êtes resté détenu dans cette cellule jusqu'à la
12 libération de S-21 ou bien est-ce que vous avez, à un moment ou à
13 un autre, bénéficié d'un autre régime de détention?

14 R. Je n'ai pas eu d'autre cellule que celle-là.

15 Q. Est-ce que pendant la durée de votre détention qui a été de
16 plusieurs mois, est-ce que vous pouvez donner un ordre d'idée
17 combien de temps vous êtes resté dans cette cellule collective?

18 Et est-ce que vous pouvez nous dire si vous avez remarqué que des
19 détenus étaient retirés par les gardes? Est-ce qu'il y avait
20 beaucoup de changements ou est-ce que c'était toujours les mêmes
21 détenus?

22 [11.30.39]

23 R. Il y avait toujours de nouvelles arrivées, parfois des détenus
24 qui arrivaient pour une nuit. Il y avait aussi des prisonniers
25 plus anciens qui partaient.

50

1 Q. Est-ce que vous savez ce qui s'est passé pour ces codétenus
2 qui partageaient avec vous la même cellule? Est-ce que vous savez
3 notamment avant la fin de S-21 si la cellule s'est vidée tout
4 d'un coup? Est-ce qu'il y a eu des départs successifs? Est-ce que
5 vous pouvez nous dire un petit peu ce qui s'est passé et nous
6 dire aussi le nombre de personnes détenues avec vous dans cette
7 cellule?

8 R. Certains sont partis, certains sont revenus, certains sont
9 arrivés à Amleang. Mais ce que je sais, c'est que Thuon,
10 l'horloger est mort, et Dy Phon est aussi mort - Dy Phon, c'est
11 le dentiste dont j'ai déjà parlé.

12 Q. Quand vous dites qu'ils sont morts, ils sont morts à S-21 ou
13 ils sont morts après?

14 R. Ils sont morts près d'Amleang pour ce que j'en sais. L'accusé
15 a aussi dit l'autre jour dans sa déclaration que Dy Phon était
16 mort de maladie.

17 Q. Vous avez une idée du nombre de personnes qui étaient dans
18 cette cellule, nombre de personnes qui étaient avec vous détenues
19 dans cette cellule collective?

20 [11.33.25]

21 R. Dans la cellule collective, je crois qu'il y avait environ 40
22 personnes.

23 Q. Est-ce que vous pouvez nous dire où était situé l'atelier où
24 vous travailliez?

25 R. L'atelier de réparation se trouvait à l'arrière, c'était à

51

1 l'extérieur de l'enceinte clôturée. Il y avait une autre clôture
2 plus loin. L'atelier se trouvait dans la grande enceinte entourée
3 de zinc, mais l'atelier lui-même n'avait pas de murs. Il y avait
4 une pile de vêtements. Quand les prisonniers étaient emmenés pour
5 être tués à Choeung Ek, on ramenait ensuite leurs vêtements et
6 ces vêtements étaient jetés sur la pile. À côté de cet endroit,
7 il y avait aussi la cuisine avec des grandes casseroles pour
8 cuire le riz. Et à côté, c'est là que se trouvait l'atelier de
9 réparation... l'atelier de mécanique. Il y avait encore un autre
10 endroit tout près pour les travaux de menuiserie, c'est là qu'on
11 réparait les chaises, les tables, etc. Et à côté, il y avait un
12 endroit où on élevait des poulets, des lapins. Et moi, je
13 réparais les machines à coudre à l'atelier et parfois je voyais
14 qu'on emmenait des prisonniers... les corps de prisonniers pour les
15 enterrer près du gros arbre qui se trouvait là. Il n'y avait pas
16 de brancard. C'était une espèce de civière faite de zinc pour
17 transporter les cadavres. Et le gros arbre se trouvait juste en
18 face de l'atelier de mécanique où je réparais les machines à
19 coudre.

20 [11.36.14]

21 Q. Donc, si je comprends bien, l'atelier n'était pas dans un des
22 bâtiments du complexe principal du lycée? C'était derrière les
23 bâtiments. Et il n'y avait pas... Vous avez dit "il n'y avait pas
24 de murs", mais est-ce qu'il y avait un toit?

25 R. Oui, c'est exact. Il n'y avait pas de murs mais il y avait un

52

1 toit. C'était un hangar sans murs.

2 Q. Quand vous étiez à l'atelier, est-ce que vous aviez un gardien
3 qui était là en permanence pour vous surveiller? Est-ce que vous
4 étiez enchaîné? Est-ce qu'il y avait des mesures qui étaient
5 prises en ce qui vous concerne ou est-ce que vous aviez une
6 certaine "liberté" - je mets le mot "liberté" entre guillemets?

7 R. Nous n'avions pas le droit de circuler librement. Quand nous
8 étions en train de travailler, nous devions rester à l'endroit où
9 on était censés travailler. Bien sûr, on pouvait aller faire ses
10 besoins. Il y avait quelqu'un qui nous surveillait. C'était Chab,
11 en l'occurrence.

12 Q. Il y avait combien de personnes avec vous qui travaillaient
13 dans cet atelier?

14 R. Il y avait Ta Pech, Ta Kong, moi-même et Ta Dy Phon, au total
15 ça fait quatre, quatre ou cinq personnes au total; Pech, Dy Phon,
16 Ta Kong et moi-même, quatre.

17 Q. Et alors, que sont devenus ces détenus? Est-ce qu'ils étaient
18 toujours là au moment où on a... où S-21 a été libéré ou
19 qu'est-ce qui s'est passé à la fin de S-21?

20 R. D'autres personnes sont revenues, mais Ta Kong et Ta Dy Phon
21 ne sont pas revenus. Il ne restait en vie que Oeung Pech et Ta
22 Kong. Ta Kong et Pech sont aujourd'hui morts, ils sont morts
23 récemment.

24 Q. Quand vous dites "deux personnes ne sont pas revenues", ça
25 veut dire qu'elles avaient disparu parce qu'elles avaient été

53

1 enlevées par des gardes de S-21 ou est-ce qu'elles étaient
2 vivantes et elles ne sont pas revenues parce que vous n'avez pas
3 eu de nouvelles d'elles?

4 R. Je n'ai aucune nouvelle à leur sujet, mais j'ai entendu
5 l'accusé dire que Ta Dy Phon est mort et j'ai demandé à des gens
6 qui sont rentrés et qui ont pu confirmer que Ta Kong était aussi
7 mort.

8 [11.41.03]

9 Q. Vous nous avez expliqué que vous avez pu retrouver votre
10 épouse à Prey Sar. Est-ce que pendant tout le temps où vous étiez
11 à S-21, vous aviez des nouvelles de votre épouse et de votre
12 famille ou est-ce que vous n'avez... est-ce que pour vous ça a
13 été une découverte de la retrouver vivante à Prey Sar?

14 R. À ce moment-là, je n'avais pas de contact avec ma famille qui
15 était gardée à Prey Sar. Ce n'est qu'après avoir quitté Tuol
16 Sleng que j'ai retrouvé ma femme par hasard près des champs de
17 pastèques alors que les Vietnamiens ont ouvert le feu sur nous.

18 Q. Alors, je sais que beaucoup de questions vous ont été posées
19 et que c'est quelque chose sans doute de très douloureux pour
20 vous, mais j'aurais encore besoin de clarifier. Si j'ai bien
21 compris, vous retrouvez votre épouse avec votre bébé et il y a
22 cette attaque venant de soldats dans un camion militaire
23 vietnamien, et c'est à partir de ce moment-là que vous avez été
24 séparés et que vous n'avez plus eu de nouvelles ni de votre
25 épouse ni de votre bébé? Est-ce que c'est bien cela qu'il faut

54

1 comprendre ou est-ce que vous avez retrouvé votre épouse encore
2 une nouvelle fois après cet incident avec les soldats
3 vietnamiens?

4 R. Quand j'ai quitté Tuol Sleng, nous sommes partis à pied. Nous
5 sommes restés quelques temps à Prey Sar. Nous ne sommes partis de
6 Prey Sar que le matin. Nous sommes arrivés à Angk Snuol, et là,
7 j'avais retrouvé ma femme qui avait donné naissance à notre fils
8 deux mois auparavant et nous avons voulu continuer vers Amleang
9 avec d'autres femmes. J'ai demandé si je pouvais porter le bébé
10 et nous étions en train de traverser la route en direction d'Angk
11 Snuol lorsque nous avons vu deux camions chargés de soldats
12 vietnamiens qui immédiatement ont ouvert le feu sur les soldats
13 khmers rouges.

14 [11.44.38]

15 Pendant cet incident, nous avons été séparés en plusieurs
16 groupes. Certains sont allés vers le nord mais, moi, je suis
17 resté avec ma femme pendant que cette attaque avait lieu. Après
18 cela, il restait uniquement ma femme, moi-même et Ta Eng qui
19 formions un petit groupe en route vers Amleang.

20 Q. Est-ce que vous pourriez nous dire le nombre de personnes de
21 votre famille qui sont décédées pendant la période du Kampuchéa
22 démocratique? Vous avez parlé d'un enfant que vous avez perdu au
23 moment de l'évacuation de Phnom Penh. Est-ce que d'autres
24 personnes de votre famille sont mortes pendant cette période?

25 R. Tout d'abord, mon enfant - il y a mon enfant qui est mort à

55

1 Preik Kdam et deux autres filles. Un peu plus tard, lorsque je
2 travaillais à Orusseï, mes filles, on leur a donné l'ordre de
3 coudre. Et à la libération de Phnom Penh, nous sommes partis et
4 je ne savais pas où étaient parties ou ce qu'il était advenu de
5 mes filles. Moi, j'ai supposé qu'elles étaient mortes. Donc au
6 total, cinq membres de ma famille sont décédés. Lorsque je suis
7 retourné dans mon village, tous les membres des trois familles
8 sur... il n'y a que sur l'ensemble de ces membres de ces trois
9 familles que deux personnes qui ont survécu et ces personnes font
10 partie des membres de ma famille.

11 [11.47.38]

12 M. LE JUGE LAVERGNE :

13 Je vous remercie, Monsieur Chum Mey pour votre témoignage. Je
14 n'ai pas d'autres questions, Monsieur le Président.

15 M. LE PRÉSIDENT :

16 Je m'adresse ici à Madame et Messieurs les Juges. Souhaitez-vous
17 poser d'autres questions à la partie civile? Je vous donne la
18 parole.

19 Il n'y a pas d'autres questions des juges. Puisque nous arrivons
20 au moment de la pause pour le déjeuner, nous allons ajourner
21 l'audience et reprendre à 13 h 30. J'invite l'huissier à
22 s'assurer que l'on puisse s'occuper de Monsieur Chum Mey, lui
23 donner à manger, quelque chose à boire et j'invite également les
24 gardes à reconduire l'accusé au centre de détention pour la pause
25 déjeuner et le ramener ici d'ici 13 h 30. Je vous remercie.

56

1 (Suspension de l'audience : 11 h 48)

2 (Reprise de l'audience : 13 h 32)

3 M. LE PRÉSIDENT :

4 Mesdames et Messieurs, veuillez vous asseoir. L'audience est
5 reprise.

6 Avant d'aller plus loin... et nous donnerons la parole aux
7 co-procureurs. Cependant, nous aimerions vous tenir informés du
8 calendrier des audiences des témoins puisque c'est un point qui a
9 été soulevé par les parties. La Chambre souhaiterait vous
10 informer que nous avons mis en place notre programme s'agissant
11 des auditions de témoins à partir de la deuxième semaine de
12 juillet, et notre programme sera enfin prêt, parce que, pour le
13 moment, nous avons effectué une sélection des témoins à entendre
14 à l'exception du témoin KW-24.

15 Hier, la Chambre a informé les parties pour savoir ce qu'il en
16 était par rapport à ce témoin et a donné l'occasion aux parties
17 de faire part de ses observations à la Chambre concernant la
18 suppression du témoin KW-24.

19 [13.34.05]

20 Lorsqu'elle aura statué, la Chambre informera les parties en leur
21 communiquant le calendrier des audiences. Pour le moment, ceci
22 n'est pas chose faite car, pendant cette semaine, nous n'allons
23 entendre que les survivants de S-21.

24 Nous souhaiterions à présent donner la parole aux co-procureurs
25 pour leur permettre de poser leurs questions à Monsieur Chum Mey.

57

1 Nous informons les co-procureurs qu'ils disposent de 40 minutes...
2 de 30 minutes [reprend l'interprète] pour poser leurs questions
3 pour interroger le témoin de la partie civile.

4 INTERROGATOIRE

5 M. TAN SENARONG :

6 Je vous remercie, Madame et Messieurs les Juges. Puisque notre
7 temps est compté, les co-procureurs vont procéder sans plus
8 attendre à l'interrogatoire de la partie civile.

9 Q. Monsieur Chum Mey, pendant la période de votre détention à
10 S-21, avez-vous reconnu certains des cadres, et ce de manière
11 claire?

12 M. CHUM MEY :

13 R. Monsieur le Co-Procureur, je n'ai pas reconnu clairement,
14 précisément ces personnes-là car, avant d'être envoyé à S-21, on
15 m'a bandé les yeux.

16 Q. Question suivante : lorsque vous étiez torturé et lorsqu'on
17 vous a interrogé, combien de personnes vous ont interrogé pendant
18 cette période de 12 jours et de 12 nuits, comme vous l'avez dit?

19 [13.36.15]

20 S'agissait-il, par ailleurs, des mêmes interrogateurs ou alors
21 est-ce que les interrogateurs changeaient?

22 R. À l'époque, non seulement camarade Sieng m'a interrogé, Hor ne
23 m'a pas interrogé et il n'a fait que me frapper.

24 Q. Lorsque l'on vous a physiquement frappé, sur quelles parties
25 de votre corps vous a-t-on frappé?

58

1 R. Je ne pouvais pas me défendre. On m'a fait asseoir par terre
2 alors que mes chevilles étaient entravées et j'ai utilisé mes
3 mains pour me protéger et ceci a... a causé une fracture de mon
4 doigt.

5 Q. Portez-vous des cicatrices de ces traitements?

6 R. Non, il n'y a aucune cicatrice qui est visible à l'exception
7 de mes orteils et des doigts.

8 M. LE PRÉSIDENT :

9 Monsieur Chum Mey, je vous prie de bien vouloir attendre de voir
10 la lumière rouge apparaître sinon votre réponse ne va pas être
11 transmise par le système et les interprètes ne vont pas être en
12 mesure de pouvoir entendre votre intervention.

13 [13.38.25]

14 Je prie l'huissier de bien vouloir éloigner un petit peu le micro
15 de la partie civile de manière à ce qu'il puisse relever un petit
16 peu le micro, de manière à pouvoir faire en sorte qu'il voie la
17 lumière rouge.

18 Bien. Poursuivez.

19 M. TAN SENARONG :

20 Q. Pouvez-vous préciser si Tith et Hor, est-ce que ces personnes
21 étaient présentes dans la salle d'interrogatoire pendant ces 12
22 jours et ces 12 nuits?

23 M. CHUM MEY :

24 R. Parfois, je voyais camarade Tith qui venait m'interroger
25 pendant quelques jours. Ils ont pris la suite des uns et

59

1 autres... les uns aux autres et Hor est venu simplement pour me
2 frapper. Lorsqu'il avait usé un bâton, il changeait de bâton pour
3 continuer à me frapper.

4 Q. Est-ce que vous avez... Alors, par rapport à vos aveux, qu'en
5 est-il?

6 R. Camarade Tith avait une machine à écrire sur une table et
7 lorsque je ne répondais pas, il me frappait et, ensuite, il
8 tapait... il saisissait ou il tapait à la machine à écrire.

9 [13.40.08]

10 Q. Donc, une seule personne vous a interrogé et une autre s'est
11 occupée de la partie dactylographie de vos aveux?

12 R. Une personne jouait deux rôles. C'est-à-dire que la personne
13 me frappait et, ensuite, "il" tapait à la machine. Donc, la même
14 personne s'occupait des deux tâches, à savoir, me frapper et
15 taper à la machine, mais Hor est venu me frapper une fois et les
16 deux autres me frappaient régulièrement.

17 Q. Vous avez dit que vous avez subi des tortures à l'électricité.
18 Pendant ces 12 jours, vous avez subi des interrogatoires. À
19 combien de reprises avez-vous été soumis à un tel traitement?

20 R. Il s'agissait du... c'était lors... peut-être lors du huitième
21 ou neuvième jour. J'étais en état de choc.

22 Q. Lorsqu'on vous a donné l'ordre de travailler à l'atelier pour
23 réparer les machines à coudre, vous rappelez-vous si cet atelier
24 où vous travailliez était à proximité de l'atelier où peignait
25 Vann Nath?

60

1 R. Les deux lieux étaient un peu loin l'un de l'autre. Vann Nath
2 travaillait à ses peintures à l'atelier et moi j'étais à
3 l'extérieur de la clôture, de l'autre partie, près de la cuisine.

4 Q. Entendiez-vous... Avez-vous jamais entendu des cris des
5 personnes qui étaient détenues dans le complexe?

6 [13.42.05]

7 R. À l'époque, je pense que je ne pouvais rien entendre. Nous
8 entendions des cris d'enfants. Nous entendions des bruits
9 agressifs d'hommes et de femmes et c'était un environnement où on
10 ne pouvait pas entendre parce qu'il y avait beaucoup de bruit,
11 beaucoup de sons.

12 Q. Vann Nath a déjà déclaré que les pantalons ou les shorts qui
13 vous ont été donnés ne... qui ont été donnés aux autres
14 prisonniers n'avaient pas de ficelles au niveau de la taille.
15 Est-ce qu'on... Qu'en est-il?

16 R. Le pantalon qu'on m'avait donné avait un élastique à la
17 taille, mais avant d'arriver à S-21, je me suis servi d'un
18 système à l'intérieur pour faire tenir mon pantalon.

19 Q. Lorsque l'on vous a demandé d'aller dans cet atelier, il y
20 avait 15 personnes, c'est exact?

21 M. LE PRÉSIDENT :

22 Monsieur Chum Mey, puis-je vous demander de bien vouloir attendre
23 la fin de la question avant d'intervenir? Attendez un instant de
24 manière à permettre aux interprètes de terminer leur traduction
25 de votre intervention précédente avant de procéder. Veuillez ne

61

1 fournir des réponses que lorsque la lumière du micro est allumée.

2 M. TAN SENARONG :

3 Q. Lorsque vous étiez sous surveillance et lorsqu'on vous a
4 emmené dans une salle dans l'atelier, vous avez dit qu'il y avait
5 15 personnes dans cet endroit; c'est exact?

6 [13.44.31]

7 M. CHUM MEY :

8 R. Oui, c'est exact.

9 Q. Est-ce que vous avez vu des femmes travaillant également dans
10 cet atelier?

11 R. Je n'ai vu aucune femme.

12 Q. Lorsque vous avez quitté la prison et lorsque vous êtes allé à
13 Prey Sar, avez-vous remarqué que les femmes... qu'il y avait des
14 femmes lorsque vous êtes parti qui sont parties avec vous? Parce
15 qu'on a parlé de Dara, la nièce de Nuon Chea, et on a dit qu'elle
16 était partie également le 7 janvier 1979, lorsque les troupes
17 vietnamiennes s'approchaient. Est-ce qu'elle est venue avec
18 vous... elle est allée avec vous à Prey Sar?

19 R. Je n'ai vu aucune femme venir avec moi lorsque nous sommes
20 partis de Tuol Sleng. Nous nous sommes arrêtés à une intersection
21 et je n'ai pas vu de femmes et, ensuite, nous sommes allés à Wat
22 Sam Sal. Nous sommes arrivés là et nous y avons passé la nuit.
23 Cette nuit-là, je n'ai vu aucune femme et, ensuite, nous sommes
24 allés plus loin et nous sommes arrivés à Prey Sar et je n'y ai
25 pas vu de femmes.

62

1 À l'aube, nous avons quitté Prey Sar et nous sommes arrivés à
2 Angk Snuol, le champ de pastèques. Alors, là, il y avait un champ
3 de pastèque où j'ai vu ma femme.

4 M. TAN SENARONG :

5 Je vous remercie, Monsieur Chum Mey, d'avoir répondu à mes
6 questions. Je vais maintenant donner la parole à mon collègue, le
7 co-procureur international.

8 [13.46.41]

9 M. LE PRÉSIDENT :

10 Monsieur le Co-Procureur international, je vous donne la parole.

11 INTERROGATOIRE

12 PAR M. SMITH :

13 Q. Monsieur Chum Mey, bonjour. J'ai quelques questions à vous
14 poser s'agissant de votre témoignage de ce matin. La première
15 question est la suivante: lorsque vous avez quitté Phnom Penh le
16 17 avril 1975, vous avez dit que votre... vous avez été forcé de
17 quitter Phnom Penh par les Khmers rouges; est-ce exact?

18 M. CHUM MEY :

19 R. C'est exact.

20 Q. À la sortie de Phnom Penh et en sortant de Phnom Penh, vous
21 avez dit que les... il y avait beaucoup de monde sur la route et
22 vous avez dit que deux à trois personnes ont été abattues. Qui
23 étaient ces personnes? S'agissait-il de soldats, de civils?
24 Pouvez-vous dire... Pouvez-vous nous dire qui les a abattus - il
25 s'agissait du moment où vous êtes sorti de Phnom Penh?

63

1 R. Je n'ai pas bien compris votre question. Est-ce que vous
2 pouvez répéter? Parce que je n'ai pas dit que trois personnes ont
3 été abattues. Je ne me rappelle pas avoir dit cela ce matin.

4 [13.48.16]

5 Q. Je m'excuse. Peut-être que j'ai mal compris ce que vous avez
6 dit, mais vous avez dit que lorsque vous êtes parti de Phnom
7 Penh, il y avait un certain nombre de cadavres. Pouvez-vous nous
8 dire si ces cadavres étaient des cadavres de soldats ou de
9 civils?

10 R. Je n'ai pas procédé à une inspection de près de ces cadavres.
11 J'ai vu des corps gonflés et je suis passé au-dessus de ces
12 cadavres. Et après avoir préparé à manger, vers quatre heures du
13 matin, nous avons... on nous a forcé à poursuivre notre route le
14 long de la route nationale 4. Et le long de la route, nous
15 pouvions voir des étangs et, là, nous avons vu des cadavres
16 allongés le long de la route dans ces étangs. Et nous avons vu
17 que les poissons se nourrissaient de ces cadavres. Et nous avons
18 continué notre marche.

19 Q. Je vous remercie.

20 Par rapport à ce que vous avez vécu lors de votre départ de Phnom
21 Penh, pouvez-vous... d'après vos observations, êtes-vous arrivé à
22 conclure ce qui pouvait arriver aux personnes qui refusaient de
23 partir de Phnom Penh?

24 [13.50.02]

25 R. Je pense avoir déjà parlé de ce qui se passait. À Phsa Depo,

64

1 lorsque les Khmers rouges sont arrivés, nous avons signalé par un
2 tissu blanc que nous étions heureux de les voir. Et vers cinq ou
3 six heures de l'après-midi, les Khmers rouges nous ont dit que
4 nous devions quitter Phnom Penh pour éviter le bombardement
5 américain.

6 Tout d'abord, nous ne voulions pas partir, mais ils nous ont
7 forcé à partir et ils ont ouvert le feu. Plusieurs personnes sont
8 tombées et, suite à ces coups de feu, je suis allé à la maison;
9 je suis allé chercher ma famille pour partir de Phnom Penh.

10 Q. Je suis désolé de revenir là-dessus, mais vous avez dit
11 qu'après que vous avez évacué Phnom Penh, vous avez dit que votre
12 fils est mort. Est-ce que ceci est dû au processus de
13 l'évacuation ou est-ce qu'il était malade auparavant? Et est-ce
14 que c'est l'une ou l'autre de ces origines qui a provoqué sa
15 mort?

16 R. Auparavant, mon fils n'était pas malade, avant ces événements.
17 Nous sommes restés... Lorsque nous nous sommes retrouvés sur le
18 lieu où on voyait des cadavres, il est tombé malade. Et lorsque
19 nous avons traversé la rivière pour aller de l'autre côté, sur
20 l'autre rive, il a plu et mon enfant a présenté des signes de
21 diarrhée et a été fiévreux.

22 J'ai demandé de l'aide à l'Angkar et on m'a renvoyé à une autre
23 personne qui représentait l'Angkar, mais je n'ai jamais réussi à
24 trouver cette personne. Et ensuite, son état de santé s'est
25 aggravé et il est mort avant que nous ne puissions aller plus

65

1 loin.

2 Q. Je vous remercie.

3 [13.52.39]

4 Peut-être que maintenant, on pourrait passer à S-21, là où vous

5 êtes resté du 28 octobre 78 au 7 janvier 79. Vous avez dit

6 aujourd'hui que vous n'avez pas vu l'accusé, Duch, à S-21. Vous

7 avez également déclaré que ne l'avez pas vu torturer.

8 Lorsque vous étiez à S-21, avez-vous entendu prononcer son nom?

9 La raison pour laquelle je vous pose cette question est que dans

10 votre déclaration devant les co-juges d'instruction à

11 "D200146779" - il s'agit de la cote ERN en anglais, nous allons

12 dans un instant vous fournir la version... la cote khmère de ce

13 document -, vous avez dit que Duch était le chef dans ce lieu. Ma

14 question est la suivante: est-ce que vous avez appris ça de la

15 bouche d'autres personnes, à savoir que Duch était directeur de

16 S-21 à l'époque où vous étiez incarcéré à S-21 ou est-ce que vous

17 avez appris cela a posteriori, après coup?

18 R. S'agissant de la personne dénommée Duch, je ne l'ai jamais

19 vue. Et même si je l'avais vue à l'époque, je ne l'aurais pas

20 reconnue. J'ai entendu que c'était lui le grand chef de Tuol

21 Sleng parce que grand-père Dy Phon qui a été détenu à côté de moi

22 m'avait parlé de Duch. Mais "je n'ai" jamais regardé droit dans

23 les yeux. Même si je l'avais rencontré, je n'aurais jamais fait

24 ça.

25 Q. Je vous remercie.

66

1 [13.54.46]

2 Et c'est ce qu'on vous a appris lorsque vous étiez dans la
3 cellule collective, n'est-ce pas?

4 R. C'est exact.

5 Q. J'ai une ou deux questions à vous poser concernant cette
6 grande cellule collective où vous avez été détenu et j'aimerais
7 que l'on affiche le document D69, "V00172525". Il s'agit du
8 marqueur n° 42. Il s'agit d'une photo qui, selon nous, semble
9 être la grande salle où étaient détenus les prisonniers. Si je
10 peux vous demander de bien vouloir afficher ce document?

11 Mme LA JUGE CARTWRIGHT :

12 Juste pour une précision. S'agit-il du document versé au dossier
13 par les experts nommés par la Chambre? Je ne peux pas me rappeler
14 de son nom. Il s'agit d'un nom qui commence par Z?

15 M. SMITH :

16 Monsieur Zoran Lesic. Non, il s'agit d'une deuxième vidéo fournie
17 et versée au dossier.

18 Mme LA JUGE CARTWRIGHT :

19 Mais ce n'est pas du tout le document qui fait l'objet de notre
20 examen. À l'heure actuelle, ce n'est pas du tout le film
21 vietnamien.

22 M. SMITH :

23 Non, pas du tout.

24 [13.56.29]

25 M. LE PRÉSIDENT :

67

1 Je prie l'Unité audiovisuelle de bien vouloir projeter sur nos
2 écrans ce document si c'est possible. Il s'agit du document D69,
3 "00172525".

4 M. SMITH :

5 Q. Monsieur Chum Mey, vous voyez apparaître à votre écran, une
6 photo. Nous pensons qu'il s'agit là d'une photo qui a été prise à
7 S-21. Pouvez-vous nous dire, lorsque vous avez été détenu dans
8 une grande cellule collective, les conditions de détention
9 étaient les mêmes que celles présentées sur cette photo?

10 M. CHUM MEY :

11 R. Je pense que lorsque je vois les personnes qui sont allongées
12 sur le sol, je pense qu'il s'agit là de la grande salle
13 collective. Mais étant donné le fait que la personne a été prise
14 en photo alors qu'elle était assise, je ne sais pas, parce qu'on
15 n'autorisait pas "aux" personnes à s'asseoir.

16 Q. Est-ce que je peux demander à ce que soit... à ce que l'on passe
17 une vidéo, un très court extrait? Il s'agit là d'une
18 reconstruction, et ceci nous donne une idée de ce à quoi
19 ressemblait en 78 une de ces grandes cellules collectives. Il
20 s'agit d'un extrait de la seconde 35 à la seconde 59.

21 Pouvez-vous regarder cette séquence et nous dire s'il s'agissait
22 là de quelque chose de similaire au lieu de détention, à savoir
23 cette grande salle collective? Puis-je demander à la Chambre de
24 bien vouloir passer ce texte sur la vidéo?

25 M. LE PRÉSIDENT :

68

1 Pouvez-vous vérifier la cote de cette séquence vidéo, à savoir
2 disposez-vous d'une cote commençant par "D" ou alors d'une cote
3 ERN?

4 M. SMITH :

5 Je vous remercie, Monsieur le Président. Il s'agit du même
6 document, à savoir D69, "V00172525". Il s'agit d'un documentaire
7 produit par Bill Brumell portant sur S-21, "duration" "35" à
8 "59".

9 M. LE PRÉSIDENT :

10 Je prie les responsables des services audiovisuels de bien
11 vouloir afficher sur nos écrans cette séquence vidéo.

12 [14.00.12]

13 (Projection de la séquence vidéo)

14 M. SMITH :

15 Q. Monsieur Chum Mey, vous venez de voir cette séquence. Il ne
16 s'agit pas d'images d'époque de 78. Il s'agit d'une
17 reconstitution sur la base des témoignages connus. Nous aimerions
18 savoir ce que vous pouvez dire pour ce qui est de la fidélité de
19 cette vidéo par rapport à votre expérience et à votre détention
20 dans cette grande cellule pendant plusieurs mois.

21 M. CHUM MEY :

22 R. Cette vidéo que je viens de voir reflète absolument les
23 conditions dans lesquelles je me suis retrouvé à l'époque, mais
24 pour ce qui est de la photo de la personne assise, ce n'était pas
25 très habituel. Si nous devions être couchés, tout le monde devait

69

1 être couché. Et pour pouvoir s'asseoir, il fallait demander
2 l'autorisation.

3 Q. Vous avez dit aujourd'hui concernant cette grande cellule que
4 souvent l'on emmenait des gens qui ne revenaient jamais. Est-ce
5 que vous pouvez dire à la Chambre avec quelle fréquence des gens
6 étaient ainsi emmenés, avec quelle fréquence?

7 R. Des gens étaient emmenés, attachés à des barres différentes,
8 mais une fois, plusieurs personnes qui étaient enchaînées à la
9 même barre ont été emmenées, elles étaient dans la rangée dont je
10 faisais aussi partie.

11 Q. Et lorsque ces détenus étaient emmenés, est-ce que les gardes
12 entraient dans la pièce ou est-ce que l'on faisait sortir les
13 prisonniers en les appelant depuis la porte?

14 [14.02.48]

15 R. Les gardes entraient, déverrouillaient les longues barres
16 mais, avant de le faire, ils nous liaient les mains dans le dos.
17 Donc, ils commençaient par nous lier les mains dans le dos.

18 Q. Je voudrais que vous regardiez le document E534/46, c'est une
19 photo prise par Zoran Lesic. C'est une photo de vous prise dans
20 une petite cellule lors de la reconstitution qui a eu lieu
21 l'année dernière, et je voudrais vous poser une question rapide
22 concernant cette photo. Je demande qu'on l'affiche à l'écran.

23 M. LE PRÉSIDENT :

24 Je demande aux techniciens de faire apparaître la photo, document
25 E534/46.

70

1 M. SMITH :

2 Q. Monsieur Chum Mey, vous avez dit que pendant ces 12 jours où
3 vous avez été interrogé et torturé, vous avez été gardé dans
4 cette cellule. Quels étaient vos sentiments quand vous vous
5 trouviez dans cette cellule jour après jour pendant 12 jours et
6 alors que vous étiez torturé?

7 R. Quand je suis entré dans cette cellule, je ne m'attendais pas
8 à survivre. Je n'ai pu que m'allonger sur le dos en attendant
9 d'être tué. C'était la première fois que je m'allongeais ainsi
10 directement sur le sol, la première fois de ma vie. Et c'était la
11 première fois de ma vie que j'étais arrosé d'eau comme cela était
12 le cas pendant ma détention. Et même quand on élève des cochons,
13 on leur donne à manger, et moi, je ne recevais qu'une cuillerée
14 de soupe très claire.

15 [14.06.10]

16 M. LE PRÉSIDENT :

17 Monsieur le Co-Procureur, votre temps de parole s'épuise.

18 Monsieur Chum Mey, prenez le temps de vous remettre. Je donne
19 maintenant la parole aux avocats des parties civiles à commencer
20 par le groupe 1. Vous avez 10 minutes.

21 Me STUDZINSKY :

22 Monsieur le Président, je voudrais, au nom de toutes les parties
23 civiles, vous dire que nous avons une suggestion à faire. Nous
24 espérons qu'elle sera acceptée par la Chambre, à savoir que les
25 avocats qui représentent la partie civile parlent en premier,

71

1 posent leurs questions en premier et que les autres groupes
2 posent des questions complémentaires ensuite.
3 Nous pensons que c'est là une proposition raisonnable, et toutes
4 les parties civiles sont d'accord pour faire cette suggestion.
5 Cela voudrait dire, concernant Monsieur Chum Mey que Maître Hong
6 Kimsuon, qui est son avocat depuis le départ, et moi-même en tant
7 que co-avocat international aimerions commencer l'interrogatoire
8 de la partie civile; après quoi, les autres parties civiles
9 poseraient leurs questions, toujours dans le cadre des 40 minutes
10 imposées par la Chambre.
11 Nous espérons que ces suggestions rencontreront votre agrément.
12 [14.08.47]
13 M. LE PRÉSIDENT :
14 Oui, nous pouvons procéder de cette manière et j'espère que les
15 avocats du groupe 1 et du groupe 3 n'objectent pas.
16 Me WERNER :
17 Non, Monsieur le Président. Maître Studzinsky a bien reflété
18 notre position commune.
19 M. LE PRÉSIDENT :
20 Maître Studzinsky ou Maître Hong Kimsuon, je vous en prie donc.
21 Veuillez poser vos questions à Monsieur Chum Mey.
22 [14.09.27]
23 INTERROGATOIRE
24 PAR Me HONG KIMSUON :
25 Merci, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Juges.

72

1 Bon après-midi, Monsieur Chum Mey. Je suis votre avocat.

2 J'aimerais vous poser quelques questions.

3 Q. Vous avez reçu une citation à comparaître ici à la Chambre.

4 Quel était votre sentiment ce jour-là?

5 M. CHUM MEY :

6 R. Quand j'ai reçu la citation à comparaître devant la Chambre de
7 première instance, c'est un sentiment de bonheur qui m'a saisi.

8 Il était très clair pour moi que je pourrais témoigner pour jeter
9 la lumière sur les événements à l'intention de la Chambre et pour
10 dire la vérité et ça été un grand soulagement. Si je n'avais pas
11 pu venir devant la Chambre pour témoigner devant vous et devant
12 les avocats, j'en serais resté profondément troublé. Je voulais
13 me soulager de ce que j'ai à dire.

14 Q. Merci. Cela veut dire que vous souhaitez expliquer les
15 souffrances physiques et morales endurées, et ce à l'intention de
16 la Chambre. Je voudrais vous poser la question suivante: Vous
17 avez déjà parlé à la Chambre des tortures qui vous ont été
18 infligées à S-21 ou prison de Tuol Sleng comme on l'appelait
19 communément. Vous avez notamment dit qu'on vous avait arraché les
20 ongles des doigts de pieds. Vous avez aussi parlé des gens qui
21 vous ont interrogé et torturé.

22 [14.11.50]

23 Est-ce que vous vous souvenez du nom de la personne qui vous a
24 arraché les ongles?

25 R. Le premier qui m'a torturé s'appelait Sieng, et après, c'est

73

1 Hor qui a pris le relais. Il avait une cicatrice près de l'œil.
2 Puis, plus tard, Sieng a dit à Hor que je n'avais pas avoué.
3 Donc, Hor a roulé ses manches, a pris une canne et m'a passé à
4 tabac au point que cette canne a cassé. Il en a alors pris une
5 autre et il m'a "institulé". Il m'a dit: "Fils de pute, comment
6 peux-tu encore cacher des informations?" Et après m'avoir insulté
7 ainsi, il est sorti.

8 Q. La question que je vous pose est le nom parmi les trois
9 personnes, à savoir Tith, Hor et Sieng. Quel est le nom de celui
10 qui vous a arraché les ongles à l'aide de pinces?

11 R. Celui qui m'a arraché les ongles, c'est Sieng. Tith n'a fait
12 que me frapper.

13 Q. Merci.

14 R. Sieng est celui qui m'a arraché les ongles. C'est aussi celui
15 qui s'est assis sur ma tête et qui m'a menacé. Il m'a dit:
16 "T'avoues ou t'avoues pas?"

17 Q. Merci. Je voudrais maintenant vous poser la question suivante:
18 lorsqu'on vous a arraché les ongles, est-ce que beaucoup de sang
19 a coulé et quelle est la douleur qu'on ressent? Combien de temps
20 cette douleur a-t-elle duré?

21 [14.14.25]

22 R. On m'a arraché les ongles un à un pendant deux jours et ça
23 faisait mal. Je ne pouvais plus marcher. Je pouvais faire que des
24 tous petits pas et la douleur physique était très grande, mais
25 c'était surtout très douloureux moralement.

74

1 Q. Merci. On vous a donc arraché les ongles. Vous étiez blessé.

2 Quand... Combien de temps après la cicatrisation? Un mois, deux
3 mois?

4 R. Ça a pris plus qu'un mois avant que je ne me rétablisse et que
5 je puisse marcher normalement.

6 Q. Merci. Vous avez déjà dit... Vous avez déjà dit que les
7 interrogateurs vous accusaient d'être un agent de la CIA.

8 Naturellement, ce n'était pas vrai, mais qu'est-ce que vous avez
9 alors ressenti puisqu'on vous accusait faussement? Quel était
10 votre sentiment?

11 R. Je n'oublierai jamais ce que j'ai enduré à S-21 jusqu'au jour
12 de ma mort et ce n'est que quand justice sera rendue par
13 vous-même que je me sentirai mieux.

14 Q. Merci. Vous vous êtes retrouvé libre un jour après S-21, mais
15 aujourd'hui, lorsque vous entendez le nom de la prison de Tuol
16 Sleng évoqué, que ressentez-vous?

17 R. Cela fait plus de trois mois que chaque fois que j'entends le
18 mot ou que je pense au mot Tuol Sleng, je ne peux retenir mes
19 larmes qui coulent automatiquement. Chaque jour, quand j'entends
20 parler de S-21, quand j'entends parler de Tuol Sleng, quand
21 j'entends parler de tortures, je ne peux que pleurer.

22 [14.17.35]

23 Et je ne sais pas ce qui va m'arriver à l'avenir car je ne peux
24 pas contrôler, je ne peux pas maîtriser ces larmes quand
25 j'entends ces mots. J'ai demandé de l'aide à l'organisation TPBO

75

1 et l'on m'a expliqué que c'est la colère et le traumatisme enduré
2 sous le régime khmer rouge qui font que je dois essayer de ne pas
3 succomber à ces sentiments. Mais quoi que je fasse, quoi que
4 j'essaye, je ne peux retenir mes larmes.

5 Q. Je n'ai pas beaucoup de temps pour vous poser des questions.

6 Je voudrais poursuivre concernant vos émotions.

7 Vous êtes maintenant libre, vous avez le droit de circuler

8 librement, vous avez le droit de parler librement et vous vous
9 rendez souvent à Tuol Sleng. Alors que ressentez-vous? Quand vous
10 êtes à Tuol Sleng, vous vous sentez de nouveau transporté à cette
11 époque?

12 R. J'ai fait de mon mieux pendant 30 ans pour chercher de l'aide
13 auprès des organisations qui défendent les droits de l'homme et
14 pour obtenir justice. À l'époque, je n'avais aucun droit, je ne
15 pouvais pas parler, je ne pouvais pas entendre, je ne pouvais pas
16 voir. Je n'étais pas autorisé à voir, entendre ou parler. Pendant
17 ces trois ans, huit mois et 20 jours, ça a été la période la plus
18 dure de toute ma vie. Je n'avais aucun droit, aucune liberté et
19 il n'y avait personne à qui je puisse le dire.

20 [14.19.56]

21 Q. Merci. Je voudrais encore vous poser une question avant de
22 donner la parole à ma consœur, le co-avocat international.

23 Vous avez donc été interrogé puis renvoyé dans votre cellule
24 individuelle. Vous pleuriez; est-ce que on vous laissait pleurer
25 dans votre cellule, de sorte que les autres éventuellement

76

1 l'entendent?

2 R. Chuchoter, même, était interdit, on n'avait pas le droit de
3 faire le moindre bruit. Et quand j'attendais dans ma cellule, je
4 ne pouvais faire absolument aucun bruit. Je n'arrivais même plus
5 à pleurer, je n'avais plus de larmes pour pleurer. J'attendais
6 simplement le jour où j'allais mourir.

7 Me HONG KIMSUON :

8 Je vous remercie.

9 Je voudrais maintenant laisser la parole à ma consœur, la
10 co-avocate internationale.

11 M. LE PRÉSIDENT :

12 Maître Studzinsky, je vous en prie.

13 INTERROGATOIRE

14 Me STUDZINSKY :

15 Merci, Monsieur le Président. Bon après-midi, Monsieur Chum Mey.

16 Je voudrais poser quelques questions.

17 [14.21.29]

18 Q. À commencer par la cellule que nous avons vue dans la scène de
19 la reconstitution,
20 est-ce que vous pourriez décrire, à notre intention, les
21 circonstances de votre détention dans cette cellule ? Par
22 exemple, est-ce qu'il y faisait sombre? Quelle était la taille de
23 cette cellule? Est-ce que vous pouvez nous donner plus de
24 détails?

25 M. CHUM MEY :

77

1 R. Quand je suis entré dans cette cellule, il y avait une caisse
2 à munitions et un bidon en plastique. La caisse à munitions
3 devait servir pour les excréments et le bidon en plastique pour
4 l'urine... pour uriner. Et quand ces récipients étaient pleins, je
5 devais appeler le garde. La cellule faisait à peu près deux
6 mètres sur un.

7 Q. Y avait-il un garde posté devant la porte de la cellule? Et
8 est-ce que vous pouviez l'appeler si vous aviez soif ou s'il
9 fallait emporter les récipients contenant les excréments ou
10 l'urine?

11 R. Nous étions surveillés en permanence. Quand nous avions soif,
12 il fallait demander de l'eau, et on prenait ce qu'on nous
13 donnait. Nous n'osions pas en demander plus. Si on nous donnait
14 un demi-verre, nous le prenions et si on nous donnait un verre
15 plein, nous le prenions.

16 Q. Avez-vous l'impression qu'il y avait un garde posté à
17 l'extérieur de la cellule ou est-ce qu'il fallait crier très fort
18 pour attirer l'attention d'un garde?

19 [14.24.06]

20 R. Quand j'avais soif, je criais "Bong, je voudrais de l'eau" et
21 le garde allait me chercher un verre d'eau. Il l'amenait à la
22 cellule, il me le donnait. Je buvais et même si j'avais encore
23 soif ou pas, je ne demandais pas plus d'eau.

24 Q. Est-ce qu'il faisait sombre dans la cellule en permanence ou
25 est-ce qu'il y avait de la lumière?

78

1 R. La cellule était constamment plongée dans l'obscurité. Y'avait
2 pas de lumière, parce que les fenêtres de la pièce avaient été
3 obturées. Et donc, de jour comme de nuit, il faisait sombre.

4 Q. Est-ce que vous pouvez nous donner une estimation du temps que
5 vous passiez dans la cellule?

6 R. Je ne suis resté que 12 jours et 12 nuits dans cette cellule
7 individuelle. Après quoi, on m'a transféré dans la grande cellule
8 à l'étage supérieur où je suis resté jusqu'à la chute de Phnom
9 Penh.

10 Q. Je voudrais maintenant vous poser une question concernant les
11 interrogateurs. Vous avez donné leurs noms et vous avez dit
12 qu'ils travaillaient par pause. J'aimerais savoir si, pour chaque
13 séance d'interrogatoire, il y avait un interrogateur ou plus d'un
14 interrogateur durant la séance?

15 [14.26.58]

16 R. Il y avait qu'un interrogateur, par exemple, Sieng. Sieng, il
17 interrogeait et il tapait aussi à la machine.

18 Q. Vous avez expliqué que Hor était venu vous frapper. Est-ce que
19 Hor était alors là seul dans la salle... dans la pièce ou y
20 avait-il encore un autre interrogateur?

21 R. À ce moment-là, il y avait Sieng dans la pièce, en train de
22 m'interroger. Et quand Hor est arrivé, Sieng lui a expliqué que
23 je n'avais pas avoué. Entendant cela, Hor a roulé ses manches, il
24 a pris une canne et il m'a frappé au point de casser une canne.
25 Ensuite, il en a pris une autre, et il y en avait toute une

79

1 quantité à coté de la table.

2 Q. Est-ce que c'est une espèce de contrôle qu'exerçait Hor, une
3 intervention de Hor, pour s'assurer que vous alliez avouer? C'est
4 ce que je crois comprendre, que Hor s'assurait de... s'assurait
5 que Sieng avait obtenu de vous les aveux qu'il souhaitait.

6 R. Je n'ai pas compris votre question, Maître, pouvez-vous
7 répéter?

8 Q. Ai-je raison de penser que Hor est entré dans la salle pour
9 vérifier que vous aviez déjà fait des aveux complets et pour
10 intervenir?

11 R. Il m'est difficile de répondre à cette question car je ne sais
12 pas si Hor venait pour contrôler la conduite des aveux, mais
13 après ce que Thi (sic) lui disait, tout de suite Hor prenait une
14 canne et m'assénait des coups devant Sieng, et Hor était costaud
15 et plus tard, on m'a demandé de le reconnaître, enfin, de
16 l'identifier et il m'a dit ultérieurement qu'il sera... il m'a
17 dit ultérieurement que ce sera facile de se rappeler de moi parce
18 que j'ai une cicatrice au visage.

19 [14.30.53]

20 Q. Est-ce que c'était la seule fois que Hor est entré dans la
21 salle d'interrogatoires pendant cette période où vous avez été
22 interrogé nuit et jour?

23 R. Oui, c'est la seule fois où il est entré dans la pièce.

24 Q. Question suivante: une fois que vous avez quitté cette...
25 après cette période en détention en cellule individuelle, au

80

1 moment où vous avez commencé à travailler dans l'atelier, à
2 partir de ce moment-là jusqu'au moment où vous avez quitté Tuol
3 Sleng, je veux savoir si vous avez été menacé, battu ou insulté
4 par les gardes ou par d'autres membres du personnel de S-21?

5 R. Pendant la période où j'ai travaillé, je n'ai pas été
6 maltraité. Pendant la journée, on me laissait travailler dans
7 l'atelier situé de l'autre côté de la clôture et, de nuit, on me
8 ramenait, on m'entravait. Et plus tard, je...

9 Q. J'ai une dernière question à vous poser, Monsieur Chum Mey.
10 J'aimerais savoir quelle question vous aimeriez poser à l'accusé.
11 Est-ce que vous voulez bien nous dire quelle est cette question
12 douloureuse que vous aimeriez poser?

13 R. La question que j'aimerais demander à la Chambre d'avoir la
14 permission de poser à Duch concernait la CIA et son organisation.
15 Je n'ai que deux questions à poser à Duch.

16 [14.34.04]

17 M. LE PRÉSIDENT :

18 Quelles questions allez-vous poser à Duch?

19 M. CHUM MEY :

20 Ma question est la suivante: lorsqu'on m'accusait de faire partie
21 de la CIA, est-ce que tous les agents de la CIA avaient été
22 écrasés ou reste-t-il des agents de la CIA toujours vivants - ça,
23 c'est la première question?

24 Deuxième question: lorsqu'on parlait... lorsque vous parliez de
25 l'Angkar, qu'en était-il de l'Angkar? Parce que lorsque je suis

81

1 allé à Tuol Sleng, les étudiants m'ont posé des questions
2 concernant l'Angkar et je ne pouvais pas leur répondre. Ils m'ont
3 demandé qui était Pol Pot et je ne pouvais pas...je n'ai pas
4 réussi à répondre à ces jeunes étudiants parce que moi-même je ne
5 peux dire que Pol Pot et les Khmers rouges ne faisaient qu'un.
6 Donc, je ne sais pas trop qui était qui.

7 M. LE PRÉSIDENT :

8 Souhaiteriez-vous lui poser deux ou trois questions, surtout pour
9 ce qui est de la dernière, concernant l'identité de Pol Pot?

10 M. CHUM MEY :

11 La dernière question, en fait, est la question que les étudiants
12 m'ont posée et je n'ai pas pu leur répondre. C'est pour ça que
13 j'aimerais la poser à Duch lui-même.

14 [14.35.52]

15 M. LE PRÉSIDENT :

16 Monsieur l'Accusé, avez-vous entendu les questions de la partie
17 civile? La première question est la suivante. Il a été accusé...
18 La partie civile a été accusée de faire partie ou d'être un agent
19 pour la CIA et il demandait si tous les agents de la CIA avaient
20 déjà été écrasés.

21 L'ACCUSÉ :

22 Monsieur le Président, Monsieur Mey, j'aimerais préciser que,
23 comme vous assistez depuis longtemps aux débats, donc vous devez
24 savoir que la CIA, en fait, fait référence à toutes les personnes
25 qui étaient de la partie adverse. Donc, il ne s'agit pas de

82

1 personnes qui recevaient un salaire de la part des États-Unis.
2 Par "CIA", on voulait dire tous les adversaires du PCK et il
3 reste toujours... il restait toujours des membres de la CIA et
4 ils ont battu le PCK. Ils sont toujours là. Donc, il y a la vraie
5 CIA et il y a la CIA que le PCK percevait comme étant la CIA.
6 Donc, ce sont deux choses bien distinctes et on faisait référence
7 à la CIA et ce qu'on voulait dire par ce terme, c'était
8 simplement l'adversaire, l'opposant, l'adversaire du PCK et je ne
9 pense pas qu'on se soit débarrassé d'eux ou qu'on les aie
10 éliminés, ces agents de la CIA.

11 M. LE PRÉSIDENT :

12 Deuxième question: quelle est votre... quelle est la
13 signification de ce terme "Angkar", Monsieur l'Accusé? C'est la
14 deuxième question que souhaitait poser la partie civile.

15 L'ACCUSÉ :

16 Je voudrais dire à Monsieur Chum Mey que par "Angkar", on
17 entendait "Comité permanent" et également on appelait Pol Pot...
18 on faisait référence à Pol Pot en disant l'Angkar. Et également,
19 pour moi, je faisais référence à Son Sen comme étant l'Angkar
20 parce que Son Sen était le représentant du Comité permanent.
21 Voilà.

22 M. LE PRÉSIDENT :

23 Trois, y a-t-il... Maître Studzinsky, souhaitez-vous poser
24 d'autres questions à Monsieur Chum Mey?

25 Me STUDZINSKY :

83

1 En ce qui concerne notre groupe, je n'ai pas d'autres questions à
2 poser. Je vais donner la parole à ma consœur ou à mes confrères
3 et consœurs.

4 INTERROGATOIRE

5 PAR Me JACQUIN :

6 Monsieur le Président... Bonjour; Mesdames et Messieurs les Juges.
7 Bonjour, Monsieur Chum Mey.

8 Q. Je voudrais vous poser les questions suivantes qui sont
9 relatives à votre période d'incarcération à S-21.

10 Premièrement, est-ce que lorsque vous étiez détenu à S-21, vous
11 avez eu l'impression que les gardiens, les interrogateurs ou les
12 autres personnes qui travaillaient à S-21 avaient peur ou étaient
13 terrorisées?

14 [14.39.48]

15 M. CHUM MEY :

16 R. À S-21, pendant la période d'incarcération, à savoir pendant
17 quatre mois, je ne les ai jamais regardés droit dans les yeux. Je
18 regardais par terre lorsque j'étais... lorsque nous nous
19 croisions. Pendant cette période, j'étais aussi... on m'a bandé
20 les yeux, on m'a entravé et lorsqu'on m'a emmené aux étages, on
21 me tirait les oreilles du haut en bas et j'avais tellement peur
22 que je ne pouvais les regarder droit dans les yeux.

23 Q. Question: est-ce que lorsque vous avez été détenu à S-21, vous
24 avez entendu les gardiens ou les interrogateurs rire ou s'amuser
25 entre eux ou est-ce qu'il n'y avait qu'une ambiance de terreur?

84

1 R. Pendant cette période, lorsque je travaillais derrière des
2 bâtiments, j'entendais des personnes rire, j'entendais des
3 personnes pleurer et je ne sais pas si les personnes riaient...
4 si les personnes s'amusaient à torturer les prisonniers ou pas.
5 Comme Duch l'a déjà dit, il n'a rien entendu et, moi, je ne crois
6 pas à cela parce que même si je... là où je me trouvais, c'était
7 un petit peu plus loin. Je pouvais entendre même de là des cris,
8 et lorsque les personnes s'arrêtaient et faisaient une pause, il
9 y avait un petit peu moins de bruit et on pouvait, par
10 conséquent, mieux entendre ce qui se passait.

11 Q. Merci.

12 Question: lorsque vous avez été détenu dans la grande cellule,
13 vous étiez de nombreux détenus. Est-ce que vous avez vu des
14 détenus revenir après avoir été interrogés ou avoir été torturés?
15 [14.42.56]

16 R. On pouvait en voir certains revenir. D'autres avaient disparu.

17 Q. Est-ce que quand vous-même avez été détenu dans cette grande
18 cellule après avoir été torturé, vous avez expliqué, même
19 discrètement à vos voisins ce qui vous était arrivé sur la
20 cellule individuelle, sur les interrogatoires et les tortures?

21 R. Je ne parlais pas aux personnes qui étaient à côté de moi. Je
22 ne leur ai rien expliqué. Un jour, j'ai entendu un bruit de
23 camion vers 23 heures. J'ai demandé à la personne qui était à
24 côté de moi pourquoi le camion était là. Mais nous chuchotions et
25 nous n'avons pas laissé les gardes qui étaient à proximité

85

1 entendre nos chuchotages. Et il m'a simplement dit que le camion
2 venait là pour emmener des prisonniers à l'exécution, au champ
3 d'exécution de Choeung Ek. J'ai dû attendre jusqu'à après minuit
4 pour pouvoir dormir parce que si j'arrivais à cette heure-là, ça
5 voulait dire que je n'étais pas emmené pour être écrasé.

6 Q. Est-ce qu'il y avait une certaine solidarité, une aide ou une
7 coopération entre les détenus?

8 R. Personne ne pouvait aider qui que ce soit. Nous étions tous
9 seuls. Comment pouvions-nous nous aider les uns les autres
10 puisque nous étions entravés? On pouvait nous faire n'importe
11 quoi. Même pour bouger, lorsque nous faisons du bruit, nous
12 faisons... nous étions battus. Si on ne prévenait pas... Si on
13 ne demandait pas l'autorisation des gardes pour pouvoir bouger,
14 nous étions battus.

15 Q. Est-ce qu'il y avait toujours un garde réveillé avec vous dans
16 la cellule?

17 [14.46.41]

18 R. Le garde marchait le long du couloir, il faisait des allers et
19 retours et nous lui demandions de nous apporter de l'eau lorsque
20 nous avions soif et lorsque... pour pouvoir nous asseoir, nous
21 lui demandions également la permission.

22 Q. Enfin, dernière question: est-ce que vous avez eu conscience
23 que vous étiez tous des victimes ou est-ce que, même vous, vous
24 avez craint que ceux qui soient détenus à côté de vous étaient
25 peut-être des traîtres?

86

1 R. Je pense que toute personne qui pouvait y être... se trouvait
2 dans cette salle, entravée, était considérée comme un traître.
3 Comme Duch l'a dit, les personnes qui entraient à Tuol Sleng y
4 entraient pour ne jamais en sortir. Et ce qui a été dit ici est
5 vrai.

6 Q. En fait, vous-même, détenu à Tuol Sleng, vous n'avez jamais pu
7 avoir la moindre confiance dans les autres détenus à vos côtés?

8 R. Comment pouvions-nous avoir confiance en eux? Bien sûr, je
9 pouvais chuchoter à l'oreille de la personne qui était à côté de
10 moi par rapport à la question des camions. C'est quelque chose
11 qui n'est arrivé qu'une fois, mais je n'étais pas en mesure de
12 demander pourquoi ces personnes avaient été arrêtées et emmenées,
13 et les gardes étaient très vigilants. Il fallait donc faire très
14 attention.

15 Me JACQUIN :

16 Merci, Monsieur Chum Mey.

17 M. LE PRÉSIDENT :

18 Nous avons épuisé le temps de parole accordé aux co-avocats des
19 groupes des parties civiles. Nous souhaitons faire une pause de
20 20 minutes et nous reprendrons nos débats à 15 h 10.

21 J'invite l'huissier à s'occuper de Monsieur Chum Mey de manière à
22 lui permettre de se relaxer pendant quelques minutes avant de
23 reprendre les débats.

24 (Suspension de l'audience : 13 h 50)

25 (Reprise de l'audience : 15 h 10)

87

1 M. LE PRÉSIDENT :

2 Mesdames et Messieurs, veuillez vous asseoir. Nous reprenons
3 l'audience.

4 Avant la pause, nous avons remarqué que le co-avocat cambodgien...
5 un des co-avocats cambodgiens souhaitait intervenir. Quel est
6 l'objet de votre intervention?

7 Me TY SRINNA :

8 Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'offrir la
9 possibilité d'exprimer... faire un commentaire.

10 [15.11.50]

11 J'ai souhaité intervenir parce que j'étais sur le point de
12 demander votre... de vous demander la permission de poser deux
13 questions au témoin. Je sais que notre temps est déjà épuisé,
14 cependant nous souhaiterions lui demander... lui poser des
15 questions sur ce qui s'est passé après son départ de S-21. Dans
16 sa déposition, il a dit qu'il a essayé de faire que les personnes
17 arrêtent de le torturer.

18 M. LE PRÉSIDENT :

19 La Chambre a déjà statué sur le sujet et nous avons indiqué que
20 les quatre groupes disposent de 40 minutes à raison de 10 minutes
21 par groupe.

22 Puisque le temps d'intervention a été utilisé par les co-avocats
23 et puisqu'il ne s'agit que deux questions que vous souhaitez
24 poser, eh bien, nous faisons droit à votre demande.

25 INTERROGATOIRE

88

1 PAR Me TY SRINNA :

2 Je vous remercie, Monsieur le Président, une fois encore, de me
3 donner la possibilité de poser deux questions à Monsieur Chum
4 Mey.

5 Q. Monsieur Chum Mey, je serai brève dans mes questions, ces
6 questions seront courtes. Nous tenons à vous remercier de votre
7 témoignage.

8 Question n° 1: au moment où vous êtes parti de S-21, les troupes
9 vietnamiennes s'approchaient du complexe de S-21 et le chaos
10 régnait à ce moment-là. Les gardes de S-21 ont essayé de s'enfuir
11 du complexe de S-21.

12 [15.14.20]

13 Puis-je vous demander si, avant votre départ du complexe, vous
14 avez vérifié... est-ce que vous avez vu ce qui se passait dans les
15 pièces? Est-ce que vous avez vu le cadavre de d'autres
16 prisonniers? Est-ce que vous pouvez nous donner plus
17 d'informations?

18 M. CHUM MEY :

19 R. Je vous remercie, Maître. Avant de partir de S-21, en
20 direction d'Amleang, je ne... je n'ai pas inspecté de pièces dans...
21 je veux dire, dans la partie sud. Je suis parti immédiatement.
22 Après mon retour, on m'a demandé de prendre ma photo à Tuol Sleng
23 et, là, j'ai vu un lit où se trouvait un cadavre, mais c'est
24 simplement par le biais de... j'ai vu les photos de cela, de cette
25 scène, mais je n'ai pas vu dans la réalité. J'ai demandé à Pech

89

1 ce qu'il en était de la photo et il m'a dit que, lorsque les
2 Vietnamiens sont arrivés et... que les prisonniers qui ne pouvaient
3 marcher ont été abattus par les Khmers Rouges, ils sont morts
4 immédiatement sur ces lits. Et on a dit qu'il n'y avait que
5 quatre prisonniers qui avaient été, au final, tués, mais j'ai
6 compté les cadavres et il y en avait 14.

7 Q. Je vous remercie.

8 Pourquoi n'avez-vous pas vérifié ce qu'il y avait dans les pièces
9 avant votre départ? Êtes-vous parti à la hâte ou vous a-t-on
10 forcé de quitter le complexe?

11 [15.17.08]

12 R. Au moment où je suis parti, je n'ai pas... je ne suis pas allé
13 dans les pièces vérifier... voir ce qu'il y avait parce qu'on nous
14 tenait en joue et nous devions marcher en ligne, les uns après
15 les autres, et nous ne pouvions même pas... nous n'avions même pas
16 le droit de nous retourner.

17 Q. Ma deuxième question est la suivante : lorsque vous avez été
18 torturé, afin de vous arracher... d'arracher vos aveux, les
19 interrogateurs vous ont-ils désigné par certains noms ou vous
20 ont-ils dicté ce qui devait être... les noms qui devaient être
21 inscrits dans vos aveux ou est-ce que c'est vous qui avez fourni
22 les noms?

23 R. Je suis désolé, je pense qu'il va falloir que vous me reposiez
24 la question.

25 Q. Je vais essayer de reformuler ma question.

90

1 Lorsque vous demandez au cours des séances d'interrogatoires...
2 lorsqu'on vous posait des questions, lorsqu'on vous demandait qui
3 était dans votre réseau, qui était... qui se cachait derrière
4 votre réseau, lorsqu'on vous parlait d'agents de la CIA, est-ce
5 qu'on vous a donné les noms à écrire dans votre... à inclure dans
6 vos aveux ou est-ce que c'est vous-même... est-ce que ces noms
7 viennent de vous-même?
8 R. On ne m'a pas donné de noms à inclure dans mes aveux. On m'a
9 simplement demandé de réfléchir aux personnes qui faisaient
10 partie de mon réseau, combien de personnes avaient rejoint les
11 rangs de la CIA, du KGB, à ma connaissance. On m'a demandé de
12 passer aux aveux uniquement sur ces questions se rapportant à la
13 CIA, au KGB et sur aucun autre sujet. Je devais répondre
14 immédiatement sans plus attendre.
15 [15.20.12]
16 À ce moment-là, je ne savais pas si d'autres personnes m'avaient
17 mis en cause dans leurs aveux et si cela avait conduit à mon
18 arrestation parce que je n'avais pas fait d'erreurs qui auraient
19 justifié mon arrestation, et je voulais savoir combien d'agents
20 de la CIA et du KGB restent encore. C'est la question que j'ai
21 déjà posée à Duch, parce que la question semblait être... nous
22 était constamment imposée. On nous demandait tout le temps si
23 nous faisons partie de la CIA, du KGB, qui étaient les membres
24 de la CIA et du KGB, et c'est pour ça que je voulais reposer la
25 question à Duch. Combien d'agents de la CIA et du KGB reste-t-il

91

1 encore? Parce que lorsque les personnes étaient accusées d'être
2 des ennemis, eh bien, je voulais savoir combien d'ennemis il y
3 avait. Est-ce qu'ils ont tous été écrasés? Est-ce qu'ils sont
4 toujours vivants? Donc, qui a, de fait, créé le mécanisme de
5 poser des questions ou de porter les interrogatoires des
6 prisonniers sur la CIA pour qu'ils parlent des réseaux de la CIA,
7 du KGB?
8 J'ai entendu dire que des personnes étaient mises en cause parce
9 qu'ils étaient des agents de la CIA et du KGB alors qu'ils
10 avaient cassé un outil ou qu'ils avaient commis supposément un
11 méfait et que, en conséquence, on supposait que ces personnes
12 faisaient partie de la CIA ou du KGB.

13 Q. Après avoir répondu à des personnes ou est-ce que, après avoir
14 mis en cause des personnes dans vos aveux, est-ce que vous avez
15 imaginé ce qui était advenu? Est-ce que vous avez pensé à ce qui
16 est advenu à ces personnes qui avaient été mises en cause dans
17 vos aveux?

18 [15.22.25]

19 R. Je n'ai pas... Je ne sais pas... Je ne savais pas que des
20 personnes qui étaient mises en cause... Il s'agit là d'une
21 période de quatre mois seulement, et donc je ne peux pas savoir
22 ce qui s'est passé avec ces personnes. Il s'agissait d'une
23 période assez courte.

24 M. LE PRÉSIDENT :

25 Je souhaiterais maintenant donner la parole aux conseils de la

92

1 Défense pour leur permettre de poser des questions à la partie
2 civile s'ils le souhaitent.

3 Me KAR SAVUTH :

4 Je vous remercie, Madame et Messieurs les Juges. J'aimerais poser
5 une question à la partie civile.

6 INTERROGATOIRE

7 PAR M. KAR SAVUTH :

8 Q. Vous avez dit qu'il y avait deux enfants qui cherchaient du
9 gruau. Pouvez-vous nous dire s'il s'agissait de garçons ou de
10 filles?

11 M. CHUM MEY :

12 R. Maître, il s'agissait de garçons. Le plus jeune avait à peu
13 près un an et le plus grand d'entre eux avait trois ans et ils
14 cherchaient du gruau à manger.

15 Q. Je vous remercie.

16 Vous avez dit qu'après "que vous avez" posé une question à la
17 cuisinière, que l'on vous a dit que la personne s'appelait Cheng
18 An. Une de ces personnes parmi ces deux personnes a survécu, est
19 toujours vivante.

20 [15.24.28]

21 Ma question est la suivante: est-ce que c'était la cuisinière,
22 cette femme que vous avez appelée Sok... alias Sok... savez-vous
23 où cette personne vit maintenant?

24 R. Je ne pense pas savoir où elle vit. J'ai cherché des
25 informations sur Madame Sok car nous étions à proximité l'un de

93

1 l'autre du côté de la cuisine.

2 Q. Je vous remercie.

3 Question suivante : à l'atelier où vous travailliez,

4 disposiez-vous d'un hamac?

5 R. Je n'avais pas de hamac.

6 Q. Je vous remercie.

7 La raison pour laquelle je vous pose cette question est que

8 certaines personnes nous ont dit que les deux enfants dormaient

9 dans ce hamac là-bas.

10 Question suivante: avez-vous placé... Est-ce que lorsque vous

11 étiez à l'atelier, vous ordonniez les instruments de travail ou

12 est-ce que vous les laissiez ici et là?

13 R. L'atelier n'était pas bien rangé. C'était un peu un bazar. Les

14 casseroles qui étaient utilisées pour préparer le gruau se

15 trouvaient à proximité des machines que j'utilisais pour réparer.

16 Le désordre régnait.

17 Q. Lorsque les soldats Khmers rouges ont abattu votre femme ainsi

18 que votre fils âgé de deux mois, avez-vous remarqué qu'au moment

19 où votre femme était sur le point de mourir votre fils était

20 mort?

21 [15.26.57]

22 R. À ce moment-là, elle portait le bébé, et je pense que lorsque

23 la mère est morte, il... le bébé allait être tué parce que telle

24 est la nature des Khmers rouges.

25 Q. Je vous remercie.

94

1 Il s'agit là de la dernière question. Lorsque vous avez participé
2 à la reconstitution à S-21, lorsque Duch a lu sa déclaration
3 d'excuse adressée à toutes les victimes, je me rappelle que vous
4 avez dit que vous attendiez ces mots depuis près de 30 ans.
5 Est-ce que vous vous rappelez avoir dit ça encore aujourd'hui?
6 R. Je me rappelle effectivement avoir dit cela.
7 Q. Je vous remercie de vous êtes souvenu de cette déclaration.
8 Pouvez-vous nous dire que cela fait 30 ans que vous attendez
9 d'entendre ces paroles? Pouvez-vous nous donner plus
10 d'informations? Pouvez-vous nous faire commentaire un petit peu
11 plus en détails de cette déclaration?
12 R. Cela fait de nombreuses années que j'attends d'entendre les
13 mots de la bouche de Duch disant que... parce qu'au début, il a
14 dit que c'était un intellectuel, c'était un enseignant et qu'il
15 ne serait pas facilement bouleversé par les quatre groupes de
16 personnes. Je pensais qu'il a réalisé... qu'il avait réalisé
17 avoir tué des gens et je pensais qu'il ne serait jamais un jour
18 en mesure de dire cela.
19 C'est la raison pour laquelle lorsque je l'ai vu pleurer à Tuol
20 Sleng, je lui ai dit cela. Je ne vais pas utiliser quelques
21 larmes pour ici oublier ou laisser de côté les âmes de millions
22 de personnes qui ont été tuées... des milliers de personnes qui ont
23 été tuées à Tuol Sleng. Je ne veux pas... Il ne faut pas utiliser
24 ces quelques larmes pour faire oublier les personnes qui ont été
25 exécutées.

95

1 Me KAR SAVUTH :

2 Je vous remercie. Je n'ai plus de questions à vous poser.

3 [15.30.10]

4 M. LE PRÉSIDENT :

5 Je m'adresse au conseil de la Défense international. Si vous
6 souhaitez poser... Avez-vous des questions à poser à Monsieur
7 Chum Mey? Je vous en prie.

8 Me CANIZARES :

9 Je vous remercie, Monsieur le Président.

10 Je n'ai pas de questions à poser à Monsieur Chum Mey.

11 M. LE PRÉSIDENT :

12 Je me tourne maintenant vers les juges sur le siège. Est-ce que
13 vous souhaitez poser des questions complémentaires à Monsieur
14 Chum Mey?

15 Me LA JUGE CARTWRIGHT :

16 Oui, Monsieur le Président. Nous avons une vue aérienne de S-21
17 et j'aimerais que sur cette vue aérienne Monsieur Chum Mey nous
18 indique précisément où se trouvait l'atelier où il travaillait
19 pendant sa détention. Et peut-être que les co-procureurs
20 pourraient nous donner la référence de cette vue aérienne.

21 [15.31.43]

22 M. SMITH :

23 Oui, Madame la Juge, on peut faire apparaître cette image à
24 l'écran.

25 Mme LA JUGE CARTWRIGHT :

96

1 Monsieur le Président, peut-on faire apparaître l'image des
2 co-procureurs à l'écran?

3 M. LE PRÉSIDENT :

4 Je demande au service technique de faire apparaître l'image.

5 Mme LA JUGE CARTWRIGHT :

6 Merci.

7 INTERROGATOIRE

8 PAR Mme LA JUGE CARTWRIGHT :

9 Q. Monsieur Chum Mey, vous avez dit que vous travailliez dans un
10 atelier de mécanique qui se trouvait près des cuisines ou qui
11 faisait partie du même ensemble que les cuisines. Est-ce que vous
12 pouvez nous dire exactement où se trouvait l'atelier en vous
13 aidant de cette vue aérienne? Tout d'abord, est-ce que vous
14 reconnaissez les bâtiments tels qu'ils apparaissent sur cette
15 photo?

16 M. CHUM MEY :

17 R. Oui, ces bâtiments, je les reconnais, mais il y avait un accès
18 à l'arrière. Aujourd'hui, il y a là de nombreuses constructions,
19 mais avant, il y avait près de la sortie un long bâtiment avec un
20 toit en tôle ondulée et camarade Sok gardait toutes les réserves
21 de nourriture dans un côté, puis il y avait aussi des machines à
22 coudre qui se trouvaient là.

23 [15.33.50]

24 Et enfin, il y avait une pile de vêtements puis, à côté, il y
25 avait les cuisines avec les grandes casseroles où on faisait le

97

1 gruau. Puis, il y avait l'atelier de menuiserie où on réparait
2 les tables et les chaises et, à côté, il y avait un endroit où on
3 élevait des lapins, et ensuite une porcherie vers le sud. Et plus
4 vers l'ouest, il y avait un grand arbre. C'est là qu'on
5 enfouissait les cadavres près de ce grand arbre. Moi, dans mon
6 atelier, je faisais face à ce grand arbre et Pech travaillait
7 aussi à cet endroit-là. Donc, il y avait une fosse... on creusait
8 une fosse au pied de l'arbre et on y enterrait les cadavres.
9 Je ne sais pas combien on a enterré de gens là, mais moi j'ai vu
10 en tout cas trois cadavres enterrés là qu'on transportait dans
11 une civière improvisée faite à l'aide de zinc. Ces corps ont été
12 enterrés sous l'arbre mais, maintenant, cet arbre a disparu.
13 Q. Le bâtiment que vous avez décrit apparaît-il sur cette photo?
14 R. C'est difficile de le dire parce que, à l'époque, c'était
15 simplement un hangar sans mur avec juste un toit.
16 Q. Vous parlez d'un accès par derrière, là où se trouvait ce
17 hangar. Est-ce que c'était derrière les bâtiments B et C?
18 [15.36.30]
19 R. Il est difficile pour moi de reconnaître ici les bâtiments B
20 ou C. Je comprends mieux si l'on parle de direction est ou ouest.
21 C'était, je crois, effectivement derrière ces deux bâtiments.
22 Q. En haut, à droite, vous avez une rose des vents et vous pouvez
23 voir que le nord correspond à la partie droite de la photo.
24 Est-ce que vous voyez cette rose des vents?
25 R. Oui, oui. Le bâtiment se trouvait à l'ouest.

98

1 Q. Vous dites qu'il s'agissait d'un toit, un bâtiment composé
2 d'un toit. Et donc, ce bâtiment se trouvait à l'endroit marqué
3 par le pointeur sur la carte... sur la photo, côté ouest du
4 périmètre.

5 R. Le bâtiment n'était pas adjacent à la clôture. Il y avait
6 encore entre le bâtiment et la clôture tout un espace. Il fallait
7 passer ces... traverser cet espace pour parvenir aux cuisines et
8 à mon atelier. Et si on va vers le haut de la photo, on arrive au
9 périmètre. Donc, le bâtiment n'était pas près de la clôture.

10 Q. Donc, si je vous comprends bien, ce bâtiment dont vous parlez
11 se trouvait tout près des bâtiments B et C que l'on voit sur la
12 photo, côté ouest; est-ce exact?

13 R. Oui, oui. Je suis sûr que le bâtiment se trouvait à l'ouest de
14 ces deux immeubles.

15 M. SMITH :

16 On peut voir la photo d'un autre angle de vue au document D451.1
17 et je crois que les explications sont assez claires. Pour ce qui
18 est des deux séquences tournées par les Vietnamiens dont il n'est
19 pas encore sûr si cela sera versé au dossier, je crois que l'on
20 voit dans cette vidéo la pile de vêtements, l'atelier et ces
21 différents endroits décrits pas Chum Mey.

22 [15.39.54]

23 Nous pourrions alors peut-être montrer cette séquence maintenant
24 ou se souvenir de cette question de la juge Cartwright au moment
25 où nous verrons effectivement la séquence.

99

1 Mme LA JUGE CARTWRIGHT :

2 Merci, Monsieur le Co-Procureur. Je crois que le président a bien
3 indiqué hier que nous n'avions pas encore statué sur cette
4 question des deux séquences vidéo. Pour le reste, je n'ai pas
5 d'autres questions à poser au témoin.

6 Je vous remercie.

7 M. LE PRÉSIDENT :

8 Juge Lavergne?

9 M. LE PRÉSIDENT :

10 Monsieur Kaing Guek Eav, Chum Mey nous a décrit l'emplacement des
11 cuisines et de l'atelier de mécanique dans le périmètre de S-21.
12 Il nous dit que c'était dans la partie supérieure de la photo,
13 c'est-à-dire du côté ouest des bâtiments B et C. Il nous dit
14 aussi qu'il y avait une certaine distance entre ces bâtiments,
15 qu'il y avait tout un espace entre les deux bâtiments et
16 l'atelier. Est-ce que cette description reflète bien les lieux,
17 l'emplacement des cuisines et de l'atelier?

18 [15.41.53]

19 L'ACCUSÉ :

20 Monsieur le Président, la description que nous a donnée Chum Mey
21 est exacte. Le bâtiment de l'atelier où travaillait Chum Mey
22 appartenait à l'ancienne école de Tuol Sleng. Je suis allé une
23 fois dans ce bâtiment pour deux minutes pour voir comment l'on
24 fabriquait les caisses de munitions et j'ai déjà vu cette photo.
25 Donc, c'est un bâtiment qui appartenait à l'école, et c'est vrai

100

1 qu'il se trouvait à l'ouest des bâtiments B et C.

2 M. LE PRÉSIDENT :

3 Le co-procureur international, en la personne de Monsieur Robert

4 Petit, a demandé hier que soient projetées deux séquences vidéo.

5 Nous avons dit que nous prendrions une décision le moment venu

6 lorsque nous le jugerons approprié.

7 Et, vendredi dernier, nous avons parlé entre juges de questions

8 encore en suspend. Mais pour ce point particulier et d'autres

9 points, nous ne sommes pas encore parvenus à une décision. Et

10 donc, ce point est pour l'instant reporté.

11 S'agissant de la comparution de la partie civile, Monsieur Chum

12 Mey, survivant de S-21, nous arrivons au terme de votre

13 interrogatoire.

14 Nous allons maintenant lever l'audience. La Chambre reprendra

15 l'audience demain matin à 9 heures en entendant un autre

16 survivant de S-21. Selon le calendrier arrêté par la Chambre,

17 l'intéressé a été informé ainsi que les parties et le public.

18 [15.44.31]

19 Monsieur l'Huissier, je vous demande de faire en sorte que

20 Monsieur Chum Mey soit raccompagné chez lui.

21 Je demande aux gardes de sécurité de ramener l'accusé au centre

22 de détention. Il doit revenir demain pour 9 heures.

23 L'audience est levée.

24 (Levée de l'audience : 15 h 44)

25